

CONSEIL DU HCERES

Séance du lundi 20 mars 2017

Président : Michel Cosnard.

Membres présents : Sébastien Amigorena, Constantina Bacalexi, Gérard Berry, Claude Bertrand, Michel Bozdemir, Fabienne Comte, Sandrine Doucet, Danièle Grosheny, Jacques Groperrin, Jean-Marc Heintz, Hélène Kirchner, Eliane Kotler, Rafael Llavori, Rémy Mosseri, Thierry Ponchon, Pascale Saint-Cyr.

Membres excusés : Yves Le Bissonnais, Christine Boeglin, Claire Bonithon-Kopp, Gilberte Chambaud, Caty Duykaerts, Anne Fraquet, Michel Grégoire, Laurent Malier, Valérie Mazza, Jean-Michel Plane, Denise Pumain.

Invités permanents : Nelly Dupin, Jean-Marc Geib, Pierre Glaudes, Jacques Mairesse, François Pernot, Michel Robert, Frédérique Sachwald, Annie Vinter.

ORDRE DU JOUR

13 heures 30 : Début de la séance du Conseil

1. Compte rendu du conseil du 5 décembre 2016 (délibération)
2. Points d'actualités
3. Bilan des évaluations de la vague B
 - Présentation de l'évaluation de la COMUE Normandie Universités, des établissements du site, des synthèses recherche et formation
4. Création de l'Ofis (délibération)
 - Présentation du rapport Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique, par Pierre Corvol
 - Présentation de l'Ofis
5. Règlement de la commission de validation des procédures d'évaluation des coordinations territoriales

Fin des travaux à 17 heures 00

SOMMAIRE

I.	Compte rendu du conseil du 5 décembre 2016 (délibération)	4
II.	Points d'actualité	4
III.	Bilan des évaluations de la vague B.....	16
	Présentation de l'évaluation de la COMUE Normandie Universités, des établissements du site, des synthèses recherche et formation	16
IV.	Création de l'Ofis (délibération)	24
	Présentation du rapport Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique.....	24
	Présentation de l'Ofis.....	34
V.	Règlement de la commission de validation des procédures d'évaluation des coordinations territoriales.....	40

La séance est ouverte à 13 heures 30 sous la présidence de Monsieur Michel Cosnard, Président du HCERES.

Michel COSNARD, président :

Mesdames et Messieurs, je vous propose de commencer la réunion. Je vous remercie de votre présence pour cette séance qui n'était pas prévue initialement au calendrier, et qui est essentiellement due à un point de l'ordre du jour qui est la création de l'Office français d'intégrité scientifique comme un département du HCERES. C'est le principal point à l'ordre du jour. Nous aborderons ce point à 15 heures 30 avec la présence de Pierre Corvol, que j'ai donc invité à cette réunion, pour qu'il nous présente ce qui s'appelle le rapport Corvol, le rapport sur l'intégrité scientifique, et qui avait comme recommandation : la création d'un tel Office.

Nous avons donc un agenda relativement chargé, nous allons essayer de terminer dans tous les cas, vers 17 heures et peut-être un peu avant. Le fait que cette réunion soit convoquée tardivement a fait qu'un certain nombre de membres du collège, vous savez que maintenant nous nous appelons le collège et j'y reviendrai, ne peut pas participer. Par ailleurs, deux membres du collège sont excusés aujourd'hui puisqu'ils n'ont pas pu prendre les moyens de transport à la suite d'une grève chez Air France. Nous sommes actuellement 14 personnes, et le quorum est traditionnellement à 15 puisqu'il y a 30 membres au collège, mais comme vous le savez, 2 membres ont démissionné, donc nous sommes 28. 14 semble être un nombre suffisant pour pouvoir délibérer, mais théoriquement 2 personnes supplémentaires doivent nous rejoindre, et Madame Pascale Saint Cyr est en route depuis l'Université Paris VII, donc elle ne devrait pas tarder à nous rejoindre. Donc nous serons 15, ce qui sécurisera les décisions et les votes qui auront lieu cet après-midi, en particulier celui sur la création de l'Ofis.

Sans plus tarder, je rentre dans un point d'actualité, et je reprendrai les choses dans l'ordre des points. J'aimerais vous présenter une quinzième personne Madame Fiona Crozier, qui vient de Grande-Bretagne. Elle est aujourd'hui ici en qualité d'invitée. Vous savez que nous avons trois membres représentants des agences d'évaluation étrangères, et que nous avons le plaisir d'avoir parmi nous aujourd'hui Rafael Llavori, Caty Duykaerts, qui est de l'agence d'évaluation belge, n'a pas pu venir, mais elle est toujours membre du conseil. Par contre, Madame Geneviève Le Fort, qui était membre du Conseil a démissionné, puisqu'elle a quitté l'agence d'évaluation suisse. Nous avons fait des propositions au ministère, et c'est Mme Fiona Crozier qui a été proposée pour une nomination au collège. Les délais administratifs sont un peu plus longs que prévus, d'autant plus que nous n'avions pas initialement prévu une réunion le 20 mars. La décision de nomination que doit prendre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et peut-être même directement rattachée au Premier ministre - je ne sais plus exactement qui signe la décision - devrait paraître à la fin du mois, ou au début du mois d'avril. C'est pour cette raison que j'ai pensé qu'il était souhaitable d'inviter Madame Crozier à cette première réunion pour elle, pour qu'elle puisse suivre les débats, se familiariser avec notre mode de travail et notre mission, dans l'espoir qu'elle pourra être là, à la réunion suivante, membre de plein droit.

Sans plus tarder, je vais lui passer la parole. Madame Crozier comprend parfaitement le français, elle pourra s'exprimer, tout comme Raphaël, soit en français soit en anglais, puisque je pense que les membres du collège comprennent l'anglais. Je vous en prie Madame Crozier.

Fiona CROZIER :

Merci beaucoup. Je ne parle pas souvent en français en ce moment, donc je vais faire des fautes, et je m'excuse en avance. Rapidement, je travaille à l'agence pour l'assurance qualité au Royaume-Uni. Je travaille là-bas depuis 1998, mais en 2013, je suis allée en Irlande à l'Université de Cork, comme Directrice de qualité, je suis revenue en 2015, à QAA. En ce moment, je travaille comme chef d'international. C'est une phrase un peu bizarre en anglais, je ne sais pas comment cela se traduit en français.

Michel COSNARD, président :

Une des règles que vous voyez, c'est, pour prendre la parole, je passe la parole, c'est d'appuyer sur le bouton qui donne le micro parce que nos débats sont enregistrés. Ce n'est pas réellement pour amplifier la voix, mais c'est très important pour enregistrer, et j'essaye à chaque fois, de vous passer la parole et de dire votre nom, de façon à ce que, lorsque nous inscrivons, nous ne soyons pas en train de rechercher qui a parlé, parce que cela pose parfois des difficultés. Lorsque j'oublie, je me fais souvent rappeler à l'ordre par les personnes qui se chargent des minutes.

Ayant fait la présentation de Fiona, et ayant salué sa présence, nous en venons donc à l'ordre du jour.

I. Compte rendu du conseil du 5 décembre 2016 (délibération)

Michel COSNARD, président :

Le premier point de l'ordre du jour est le compte rendu du Conseil du 5 décembre 2016. Je vous ferai voter après cela. Y a-t-il des remarques ou des commentaires, ou des demandes de modification ?

Un intervenant :

Minutieusement noté, c'est ce que j'ai constaté.

Michel COSNARD, président :

On essaye, cela nous prend un certain temps de relecture. Daniel Grosheny.

Danièle GROSHENY :

Oui, simplement une petite remarque par rapport à mon intervention, est-il possible que je la rédige en meilleur français que celui dont j'ai abusé oralement ? Cela ne change rien sur le fond de ce que j'ai dit.

Michel COSNARD, président :

Pas de problème, envoyez-nous la version.

Danièle GROSHENY :

Parce qu'il y a des redites.

Michel COSNARD, président :

J'essaie de faire des corrections. Je ne vous cache pas que j'essaie surtout de les faire sur moi. Et je ne me permets pas, sauf si c'est évident de corriger vos prises de parole. Donc, n'hésitez pas à nous demander des modifications en ce sens, c'est tout à fait naturel. N'oubliez pas que les comptes rendus sont publiés sur le site du HCERES. Je ne voudrais pas que vous ayez une mauvaise publicité.

Je vais donc mettre ce compte rendu au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc à l'unanimité, et je vous en remercie.

II. Points d'actualités

Michel COSNARD, président :

Je vais commencer tout de suite, puisque nous en sommes au compte rendu, comme point d'actualité, par vous dire que nous souhaitons modifier la date de la prochaine réunion. Là encore, je vous prie de m'en excuser, mais c'est pour éviter d'avoir une réunion supplémentaire. Le collège doit se prononcer sur le rapport d'activité du HCERES. Nous avons prévu une réunion le 15 mai.

J'ai souhaité, par ailleurs, faire évoluer notre rapport d'activité qui, jusqu'à maintenant était un texte très administratif et dont je ne crois pas que beaucoup de personnes, en dehors des personnes obligées à le faire, en prennent connaissance, pour aller vers un rapport d'activité qui soit un peu plus dans l'air du temps, dans le mode de présentation des rapports d'activité des organisations, et plus informatif sur la façon dont le HCERES et son collège travaillent. Pour cela, nous avons fait appel à une entreprise qui va nous accompagner dans cette démarche. L'appel, la sélection, etc., ont fait que nous avons pris un peu de retard. Comme nous devons remettre ce rapport au mois de juin, je vous propose donc de décaler la réunion du collège à la date du 12 juin. La date de la prochaine réunion du collège du HCERES est fixée au 12 juin. A cette date, je vous demanderai votre avis et de voter le rapport d'activité. En conséquence, il vous sera envoyé dans les délais, 15 jours avant, et éventuellement nous pourrions avoir des échanges pendant ces 15 jours, pour arriver à un vote au mois de juin, de façon à ce que nous puissions l'envoyer aux commissions compétentes des deux assemblées nationales dans les délais. Je répète : lundi 12 juin. C'était le premier point d'actualité.

Le deuxième concerne la loi sur les autorités administratives indépendantes. Je crois que nous vous avons transmis cette loi, je ne vais donc pas en parler très longuement, mais vous dire quelques points concernant cette loi, et en particulier des points qui ont un impact sur notre fonctionnement.

Vous avez déjà vu qu'il y a un changement très important puisque vous n'êtes plus le Conseil du Haut Conseil, mais le Collège du Haut Conseil. Je vous rappellerai, et nous avons déjà évoqué ce cas à plusieurs reprises, que cette loi a été non pas un projet de loi du gouvernement, mais une proposition de loi, il me semble, initialement d'une commission du Sénat et qui a été ensuite reprise par l'Assemblée nationale, je crois qu'il y ait une commission mixte. Finalement, le projet a été soutenu par le gouvernement. Cette loi porte sur la création et le fonctionnement des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes.

Le premier point est qu'elle réduit de manière très importante le nombre de telles autorités puisqu'il nombre passe de 41 à 26, avec une classification en trois grands groupes :

- la régulation économique ;
- la protection des citoyens contre l'Etat ;
- la transparence de la vie publique.

Comme vous pouvez le constater à l'intitulé de ces trois groupes, nous ne faisons partie d'aucun des trois. Il y a donc deux agences qui sont un peu particulières, le HCERES, qui ferait un groupe à lui tout seul et l'AFD, l'Agence pour la lutte contre le dopage, qui ne fait pas non plus partie de ces trois catégories.

Les principales mesures qui impactent le HCERES sont la nomination du Conseil en Collège. Il y a une rubrique particulière pour le président, mais c'était déjà le cas donc cela ne change pas trop. Le fait que le président est choisi parmi les membres du collège et qu'il exerce ses fonctions à temps plein. C'était déjà le cas, je travaille à temps plein pour le HCERES.

Il y a une précision et une explicitation des règles de déontologie qui s'appliquent aux membres du collège, et ce sont des normes générales, ce ne sont pas des points particuliers au HCERES. L'article 10 détaille précisément les mandats et fonctions qui sont incompatibles avec le mandat de membre du Collège d'une AAI, cela s'applique en particulier au HCERES. L'article 13, les règles applicables aux personnes qui travaillent dans les AAI, les agents ou les agentes de ces AAI, et le fait que ceux-ci doivent faire partie d'un règlement intérieur qui doit être publié au Journal officiel je crois. Il faudra que nous fassions cette publication au Journal officiel de notre règlement intérieur.

Un point très important sur lequel je vais m'étendre un tout petit peu : l'article 19 dispose que le budget est arrêté par le Collège sur proposition de son président, or jusqu'à maintenant nous ne discutons pas du budget. C'est un point que j'inscrirai à l'ordre du jour de notre réunion de juin. Au mois de juin, je vous ferai un compte rendu un peu détaillé du budget 2017 du HCERES, et peut-être éventuellement de l'exécution de 2016, et ceci comme une façon transitoire de travailler. Puisque je ne peux pas vous parler d'un budget prévisionnel, alors que nous en sommes déjà à fin mars. Ceci dit, notre budget ne nous a toujours pas été notifié par le Ministère de tutelle, puisque nous sommes rattachés, pour le budget au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce que je compte faire pour 2018, c'est vous faire une proposition de budget, que je vous présenterai lors de notre réunion de décembre 2017, de façon à ce que vous puissiez voter un budget préparatoire, un budget prévisionnel. Je me réjouis de cette mesure puisque ce vote me permettra d'être en meilleure position pour négocier avec le Ministère. Puisque actuellement bien que nous soyons une autorité administrative indépendante, je vais négocier, je ne dirai pas avec le couteau, mais vous savez comment sont ces négociations, c'est-à-dire quand on vient avec un budget, et on nous demande sur chaque point de réduire nos prétentions et la voilure. Avoir derrière moi l'ensemble des membres du collège, parce que bien entendu, nous en discuterons, je ne dis pas que je vous présenterai quelque chose et que je vous demanderai de voter, mais une fois que vous aurez voté, parce que vous devez voter, cela me permettra d'avoir de bons arguments pour faire en sorte que cette discussion se passe au mieux pour le HCERES.

Un intervenant :

C'est tout de même un élément d'indépendance d'une autorité administrative.

Michel COSNARD, président :

Je pense que c'est une très bonne chose. Ceci dit, je ne voudrais pas laisser l'impression que nous sommes maltraités par le Ministère, pas du tout. Les discussions sont bonnes, elles sont parfois un peu vives, mais toujours dans un excellent esprit. Nous avons de très bonnes relations avec les deux Directions générales. Ensuite, il y a des impératifs pour eux comme pour nous, y compris en 2016, lorsque nous avons besoin de quelques petits coups de main, puisque nous avons eu besoin de coups de pouce en fin d'année 2016, nous avons toujours eu un soutien

complet du Ministère. J'espère que ceci va continuer et qu'il n'y aura pas besoin d'en venir à des pressions plus fortes.

Il reste encore deux points. L'article 20 précise que le rapport d'activité doit être transmis au Gouvernement et au Parlement avant le 1^{er} juin de l'année N + 1. Ce qui fixerait pour 2017 au 1^{er} juin. J'ai considéré que cette date n'était pas extrêmement forte et j'envisage d'envoyer pour le rapport d'activité 2016, le rapport mi-juin, c'est-à-dire au 15 juin, voté par le Collège. J'ai pris le dernier lundi avant le 15 juin, ce qui fixait la date au 12 juin, pour notre réunion du Collège. Si vraiment, lorsqu'on vous a envoyé le rapport d'activité, il y a des remarques très fortes, je vous inviterai à m'en faire part avant la réunion pour qu'on puisse faire évoluer le document de façon à ce qu'il soit à peu près en mesure d'être voté par le Collège, et avoir des modifications que nous pourrions apporter dans les trois jours qui suivent du 12 au 15.

L'article 23 dispose que le Gouvernement présente en annexe au projet de loi de finances de l'année, un rapport sur la gestion des autorités administratives indépendantes. Cela va de soi, nous ferons un rapport sur notre gestion qui sera intégré dans un rapport plus large sur l'ensemble des autorités.

Voilà le texte de loi tel qu'il a été résumé. Rémy Mosseri, je vous passe la parole.

Rémy MOSSERI :

Par curiosité, est-ce que ce texte de loi précise quelque chose sur la possibilité d'embaucher des personnels retraités par ces autorités administratives ? Ou pas ? Est-ce qu'il y a des contraintes ? Est-ce que ça apparaît ou pas ?

Nelly DUPIN :

Il est clairement indiqué qu'on peut faire appel à des personnels fonctionnaires, des contractuels, des magistrats, autant que de besoins, mais il n'est pas mentionné... Je vais vous lire la phrase : « Toute autorité administrative indépendante, ou autorité publique indépendante peut employer des fonctionnaires, civils et militaires, des fonctionnaires des assemblées parlementaires et des magistrats placés auprès d'elle, dans une position conforme à leurs statuts, et recruter des agents contractuels. » C'est là, qu'est la chose la plus intéressante, c'est qu'il n'est pas fait mention du statut de la fonction publique, c'est-à-dire que nous ne sommes plus soumis au fait de publier des postes pour embaucher des titulaires, et que les contractuels sont clairement identifiés dans les AAI.

Rémy MOSSERI :

Parmi ces contractuels, cela peut être, le cas échéant, des retraités de la fonction publique ?

Nelly DUPIN :

Tout à fait.

Michel COSNARD, président :

Bien sûr. Je pense que cela aurait été difficile de mettre une disposition contraire. Non, mais je ne fais que répondre. D'autres questions ? Vous avez le texte. C'est le Secrétariat général qui m'a fait une rapide synthèse de la loi, parce que nous n'allions pas lire tous les articles. Ceci modifie que très marginalement notre mode de fonctionnement, et en tout cas ne modifie absolument pas nos missions. Je ne sais pas s'il faudra, eu égard au fait qu'il y a ce changement de nom entre Collège et Conseil, modifier le décret du fonctionnement du Conseil en Conseil d'Etat. Je ne sais pas. Nelly, je vous laisse peut-être prendre l'angle avec le Ministère pour savoir s'il faut un décret modificatif.

Nelly DUPIN :

Pour le nom, non, parce qu'ils l'ont mis sur la loi, ils ont modifié la loi.

Michel COSNARD, président :

D'accord très bien.

Jean-Marc HEINTZ :

Juste une remarque. Vous dites que nous avons reçu le texte. Je ne vois pas où ? Est-ce qu'on l'a reçu ?

Nelly DUPIN :

Il a été envoyé puisqu'il faisait partie des pièces.

Michel COSNARD, président :

Théoriquement, il vous a été envoyé, soit un pointeur sur la loi.

Une intervenante :

Je pense que nous ne l'avons pas eu.

Michel COSNARD, président :

C'est un bug, je vous prie de nous en excuser. On va vous l'adresser. Ce n'est pas très grave. Je vous prie de nous en excuser. J'avais demandé qu'il y soit mis, je n'ai pas vérifié. J'aurais dû vérifier que vous ayez un pointeur. J'en ai un exemplaire, si vous voulez que je vous le fasse passer, mais je ne pense pas qu'on aura le temps, mais je vais le faire. Merci de me signaler Jean-Marc. Nelly, vous pouvez en prendre note ?

J'espère que vous avez eu communication du rapport ENQA. Le point suivant que je voulais aborder était notre demande d'adhésion à l'AEMQUA. Je vous rappelle c'est l'association européenne d'assurance qualité. Je vous en ai parlé plusieurs fois, vous avez même voté le rapport d'auto-évaluation qui a été envoyé à l'AEMQUA. Je vous avais communiqué les noms des membres du Comité de visite, qui nous a rendu visite en juillet. Je pense que je vous avais parlé du rapport qu'il nous avait transmis. Maintenant, la bonne nouvelle c'est que notre adhésion à l'AEMQUA a été renouvelée, comme *full member*, membre entier, avec bien entendu un certain nombre de recommandations.

Nous n'allons pas discuter des recommandations aujourd'hui. Je vous ai fait passer le rapport, mais il nous est arrivé très tardivement, il y a moins d'une quinzaine de jours et il était très difficile pour nous de préparer une présentation du rapport, et surtout de préparer des réponses aux recommandations qui sont faites. C'est, là encore un point qui sera mis à l'ordre du jour de la réunion du mois de juin, pour que le Collège ait connaissance de la façon dont nous allons répondre aux recommandations de l'AEMQUA, et surtout, la préparation de la visite, puisqu'il y aura et c'est le cas maintenant pour tous les membres de l'AEMQUA une visite à mi-parcours, dans environ deux ans, pour vérifier comment nous avons évolué, et en particulier pris en compte les recommandations de l'association.

Ceci n'arrête pas complètement la procédure. Nous sommes maintenant à nouveau membre de l'AEMQUA pour cinq ans, et je m'en réjouis, mais nous souhaitons continuer par notre inscription au registre EQAR, le Registre européen des Agences qualité. Pour cela, il faut candidater et une condition nécessaire de candidature est, bien entendu, d'avoir le rapport d'évaluation fait par l'AEMQUA. Nous avons envoyé un dossier à EQAR pour demander notre réinscription au registre. Il est vraisemblable que nous aurons la réponse au mois de juin, je pense que c'est plutôt fin juin d'après ce que me dit François Pernot. Si nous avons des nouvelles pour le 12 juin, vous en serez les premiers informés, sinon je vous écrirai vraisemblablement début juillet pour vous donner les informations.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce rapport EQA ? On y revient le 12 juin. Je ne sais pas si vous étiez là, Pascale, lorsque j'ai parlé du décalage ? Oui, le 12 juin.

Je vais maintenant appeler Frédérique à me rejoindre. Jacques Mairesse nous a demandé de l'excuser, il ne pourrait pas être parmi nous. J'ai donc demandé à Frédérique de vous faire un point, de vous donner des informations, comme c'est la règle concernant le Conseil d'Orientation Scientifique (COS) de l'OST.

Frédérique SACHWALD :

Merci. Le Conseil d'orientation scientifique s'est réuni le 19 janvier, je souhaite vous présenter deux points des débats qui présentent un intérêt pour le Collège. Premièrement, la présentation du plan du rapport sur le positionnement scientifique de la France, qui est un des nouveaux projets du programme de travail de cette année, ensuite un point d'information sur les modalités d'échanges entre le Conseil d'orientation scientifique et l'OST.

J'ai présenté un projet de plan avec les différentes questions que nous souhaitons aborder dans ce rapport. Un premier objectif consiste à proposer un ensemble d'indicateurs bibliométriques classiques sur un référentiel de pays de façon à positionner clairement la France et à fournir un cadre de référence. Le second objectif est d'apporter des éclairages thématiques qui sont conçus comme l'approfondissement d'une question. La discussion lors du COS a abordé différents points : les découpages géographiques, le choix des zooms thématiques, le plan d'ensemble.

Concernant les interactions avec le COS, étant donné que c'est quelque chose de nouveau pour l'OST, différentes modalités d'interaction sont testées, y compris en dehors des réunions plénières avec le COS qui ne sont pas très nombreuses. Je vais vous donner deux ou trois exemples qui constituent aussi des illustrations de nos activités.

- Nous avons organisé un séminaire le 9 décembre 2016 avec des membres extérieurs, des experts, et certains membres du COS. Il s'agissait d'une présentation, par Nicolas Carayol qui a été un conseiller scientifique de l'OST, professeur en économie à l'Université de Bordeaux et actuellement en année sabbatique à l'université de Stanford. Il s'agissait de présenter les premiers résultats d'un projet de l'OST sur la mise au point d'un indicateur de nouveauté scientifique. La nouveauté est estimée à partir de la rareté des mots-clés ou combinaison des mots-clés des articles scientifiques. Le projet utilise ensuite cette mesure du degré de nouveauté pour voir s'il influence l'impact scientifique des publications. Nous avons eu un séminaire très intéressant, avec des débats sur la pertinence des choix méthodologiques et des suggestions de tests pour avancer sur le projet. Le compte rendu de ce séminaire a été diffusé à l'ensemble des membres du COS.
- Deuxième exemple, nous avons eu le 20 janvier, un séminaire de travail avec l'un des membres du COS Peter Van Den Besselaar, qui est un universitaire néerlandais spécialiste de la bibliométrie. Nous avons exploré avec lui deux questions de méthode. Premièrement les méthodes que nous pouvons utiliser pour explorer un corpus thématique. L'exemple portait sur un travail que l'OST a fait pour répondre aux questions parlementaires 2016 sur la recherche sur la maladie d'Alzheimer. Nous n'avons pu discuter avec lui de l'organisation qui avait été adoptée et de la méthode. Le deuxième point sur lequel nous avons travaillé ce sont les cartographies de la science, puisque Peter Van Den Besselaar a fait des travaux sur la cartographie de la recherche sur l'eau.
- Troisième exemple, nous avons eu un entretien avec deux membres du COS, Christine Musselin et Pierre-Paul Zalio, dans le cadre de notre projet sur la caractérisation de la recherche française en SHS. C'était un peu le lancement d'une série d'entretiens que nous allons avoir avec des experts du domaine pour caler le questionnaire avec eux et pour préciser la méthode.

Michel COSNARD, président :

Merci Frédérique. Y a-t-il des questions ? Rémy Mosseri.

Rémy MOSSERI :

Oui, j'ai deux questions. Sur cette histoire de mesure de la nouveauté d'une publication, est-ce que c'est la nouveauté d'une thématique ? Est-ce que c'est au sein d'une thématique, la nouveauté d'une idée ? Est-ce que cet indicateur se construit sur un algorithme ? C'est le premier ensemble de questions, et j'en aurai une autre après

Frédérique SACHWALD :

Oui, la réponse est oui. Il s'agit de regarder...

Michel COSNARD, président :

La réponse est oui à quelle question ?

Frédérique SACHWALD :

Sur l'algorithme. Et sur la nouveauté, la mesure porte sur le résultat scientifique tel qu'il est présenté dans la publication scientifique. La méthode proposée vise à mesurer la rareté des mots-clés utilisés pour caractériser chaque article scientifique. Cette recherche est menée au niveau article.

Rémy MOSSERI :

Je suis un peu circonspect sur la capacité, quand il va s'agir d'une recherche hard, qu'un algorithme... Parce qu'évidemment que toute personne qui fait sa publication vante la nouveauté, etc. La question, en général, c'est qu'il faut quand même que ce soit les pairs qui soient capables de juger du caractère réellement novateur d'une idée. J'émetts quelques...

Michel COSNARD, président :

Je pense qu'il y a une distinction, j'ai suivi un peu les travaux, mais je ne suis en aucun cas un expert, ce qu'on m'a dit c'est qu'il y a une distinction entre nouveauté et originalité, je pense que ce dont tu veux parler, si je me permets, c'est de l'originalité d'un papier dans un ensemble d'idées qui peut être installé depuis de nombreuses années. Si on prend la théorie des nombres, je ne crois pas que cela devienne une nouveauté, mais en tout cas. On peut être très original en théorie des nombres, alors qu'on fait de la théorie des nombres depuis longtemps.

Rémy MOSSERI :

C'est pour cela que j'avais posé la question de savoir si c'était une nouvelle thématique, ça, on peut la repérer.

Michel COSNARD, président :

Là, ce sont plutôt les aspects de nouveauté, je pense que c'est plutôt au niveau des thématiques que se posent les choses, tel que je l'ai compris et pour permettre de répondre. En ce qui concerne l'OST, et plus particulièrement le HCERES, c'est intéressant que nous suivions ces travaux en ce qui concerne des activités de recherche dans ce domaine, elles sont conduites à l'extérieur du HCERES, en lien avec nous éventuellement, mais elles sont conduites par des experts du domaine.

Frédérique SACHWALD :

Sur ce point, je peux ajouter des précisions sur les commentaires des participants lors du séminaire. Une des discussions a justement abouti à des recommandations aux responsables du projet de tester l'indicateur sur certains domaines et aussi sur certains profils de chercheurs qui, par ailleurs, peuvent être reconnus comme des chercheurs ayant fait des contributions reconnues par la communauté scientifique. Il s'agit bien de vérifier la pertinence et la capacité de l'indicateur à capturer ce qu'on cherche à mesurer et aussi de préciser la démarche.

Rémy MOSSERI :

L'autre question n'a pas du tout à voir avec ce que vous avez dit, mais a à voir avec l'OST. J'ai cru comprendre dans les réunions précédentes, qu'une des missions ou une des possibilités qui allaient s'ouvrir à l'OST au sein du HCERES, ce serait d'éventuellement de commencer à se coupler avec l'analyse de l'activité des coordinations territoriales, et je voulais savoir à ce niveau-là, si vous avez avancé dans la réflexion ?

Frédérique SACHWALD :

Oui, nous a même avancé au delà de la réflexion, puisqu'un rapport pilote est en cours de finalisation. Nous allons proposer à nos collègues pour une discussion interdépartements une structure de rapport d'indicateurs destiné à contribuer au processus d'évaluation des coordinations territoriales.

Rémy MOSSERI :

On le verra au Collège ?

Michel COSNARD, président :

Ce qui est prévu c'est de faire des expérimentations lors de la vague D, c'est-à-dire la vague des universités parisiennes, Paris-Centre, et de travailler avec les quatre coordinations territoriales. L'idée est de le faire en lien avec les coordinations territoriales. C'est pour cela qu'on le fait de manière expérimentale, l'idée étant de conduire cette étude en amont du processus d'auto-évaluation, c'est-à-dire de s'accorder sur les données intéressantes à la fois pour le HCERES et pour la COMUE puisque c'est essentiellement des COMUE, ou l'université fusionnée, puisqu'il y a trois COMUE et université fusionnée, de sorte que ce soit partagé avec la coordination territoriale et qu'ils puissent préparer le rapport d'auto-évaluation sur la base de ces informations. Ce qui ne les empêche pas, puisque c'est de plus en plus le cas, les établissements de commander une étude, au CNRS, à une entreprise spécialisée, voire éventuellement à l'OST pour disposer d'analyses complémentaires. Je te remercie de la question, on va évoquer rapidement ce point, me semble-t-il, lors de la COMUE Normandie, non ? Non. Je propose qu'on mette ce point à l'ordre du jour de la réunion du mois de juin. Nous en profiterons aussi pour parler du lancement de la vague E

Gérard BERRY :

Je souhaiterais qu'il y ait une discussion avec l'OPEX sur un sujet important, si les effets pervers des indicateurs, comment est-ce que l'OPEX en discute ?... Pas l'OPEX, rien à voir. Cela commence à inquiéter vraiment les chercheurs, parce qu'ils deviennent encore plus experts à avoir des bons indicateurs qu'à faire de la recherche. C'est un sujet qui inquiète les chercheurs dans le monde entier à l'heure actuelle. Les effets pervers existent forcément dès qu'on met un indicateur quelconque, ou une absence d'indicateurs aussi d'ailleurs. Ce serait vraiment important de savoir comment vous en discutez, comment vous travaillez là-dessus, parce que moi, je n'en ai aucune idée, personnellement. Je connais les effets pervers, mais je ne sais pas comment vous travaillez chez vous. Merci

Frédérique SACHWALD:

Je dirais que pour l'OST à ce stade, cette question qui est débattue par la communauté des chercheurs en scientométrie, est de l'ordre de la veille. Il y a régulièrement, des articles scientifiques et des rapports sur cette question de l'impact des indicateurs sur les comportements. Les producteurs de bases bibliométriques mènent eux-mêmes des travaux. Il y a aussi des déclarations publiques concernant le bon usage des indicateurs par des experts du domaine. Il existe aussi des réflexions et des retours d'expérience des organisations en charge de l'évaluation dans les pays où elles utilisent des indicateurs bibliométriques. Concernant l'OST, qui jusqu'à récemment, n'était pas impliqué dans la production d'indicateurs dans le cadre de processus d'évaluation, il n'y a pas eu de travaux particuliers ou de programmes de recherche développés.

Gérard BERRY :

Je souhaiterais que ce soit effectivement écrit. Je pense que c'est un sujet essentiel, ce n'est pas un sujet de veille. La recherche est tordue à l'heure actuelle par cela. Le problème n'est pas l'utilisation des indicateurs par les instituts, c'est l'utilisation des indicateurs par les chercheurs.

Michel COSNARD, président :

Nous ne faisons pas d'évaluation individuelle, la question ne se pose donc pas. L'évaluation individuelle ne fait pas partie des missions du HCERES. On est parfois contacté pour de telles missions, et jusqu'à présent j'ai toujours refusé toute évaluation individuelle, même parfois par des chercheurs eux-mêmes qui souhaiteraient être évalués pour rétablir leur position par rapport soit à une communauté, soit à leur laboratoire. Nous avons toujours refusé cette demande, nous ne faisons pas non plus d'évaluation sur des critères bibliométriques au niveau des unités de recherche. C'est un peu paradoxal parce que très souvent les unités le font elles-mêmes et nous communiquent des informations dans les rapports d'auto-évaluation, qu'on se refuse nous-mêmes à faire. Parfois même, cela va un peu plus loin, et c'est plus délicat pour nous, alors que le HCERES en tant que tel n'en fait pas, les experts des comités parfois le font. Parce que vous savez que beaucoup de ces informations sont largement disponibles sur le Web. (Monsieur Grosperin, vous êtes le bienvenu, votre place est ici). C'est une question qui est très importante.

Plus précisément, nous faisons même évoluer, et cela vous sera présenté, soit en juin soit en octobre, nos critères d'évaluation des unités de recherche, pour aller vers moins de quantitatif et plus de qualitatif. Par exemple, il est demandé quelles sont les publications les plus significatives, et non pas obligatoirement le nombre de publications, même si pour l'instant, nous demandons aux laboratoires de nous donner l'intégralité de leur production, mais nous demandons de faire ressortir les publications les plus significatives. Nous souhaitons clairement ne pas nous inscrire dans une politique qui serait une politique purement quantitative et sur base de critères dont on sait qu'ils ne sont pas obligatoirement... Par contre, il nous a semblé que ce n'était pas déraisonnable de mesurer, puisque cela nous est demandé par la loi, quel est l'impact ou le nombre de publications d'un pays, puisque l'OST le fait pour la France, et pour le ministère de l'Enseignement supérieur et la recherche, et aussi pour le Parlement, puisque cela fait partie des indicateurs de performance des documents budgétaires. Et éventuellement, cela peut être intéressant, mais nous avons voulu le faire en lien avec les acteurs eux-mêmes dans le cadre des coordinations territoriales. Parce qu'il nous a semblé que si l'on prend des ensembles relativement grands, si je prends par exemple la COMUE de Lyon, c'est une COMUE qui a le poids d'un système d'enseignement supérieur d'un petit pays européen. Si je prends la Slovénie, par exemple, Lyon, c'est la Slovénie, toutes proportions gardées, grâce aux effets statistiques que ceci peut donner.

Gérard BERRY :

Juste un petit commentaire là-dessus. Je suis tout à fait d'accord avec la mesure, que j'ai moi-même beaucoup employée. La question n'est pas là, la question est : dans les jurys de recrutement, où cela devient

universel, dans les prix où je suis obligé de me battre contre les chercheurs qui pensent que maintenant ils n'ont plus besoin de réfléchir ni de lire. La meilleure preuve de cela, est que les candidats mettent maintenant systématiquement leur H-index et leur nombre de citations Google dans les papiers, dans leur bibliographie pour éviter aux jurys de regarder eux-mêmes. Là, on arrive à des perversions qui sont absolument dangereuses et je ne pense pas qu'il faille les étudier en mode veille.

Frédérique SACHWALD :

Ce que l'on étudie en mode veille, dans la mesure où nous n'avons pas de projet particulier, ce sont ces développements et comment les experts en scientométrie les analysent et éventuellement font des chartes, des déclarations, des explications pédagogiques sur tel ou tel indicateur. Par exemple le H-index du point de vue de la profession n'est pas considéré comme un indicateur pertinent. Il a été dénoncé par plusieurs déclarations, ce qui n'empêche pas, comme dans d'autres domaines d'ailleurs, des individus d'utiliser quelque chose qui est populaire. Dans ce que l'on va proposer pour les coordinations territoriales, vous ne trouverez pas ce type d'indicateurs. Nous allons essayer que ce soit à travers cela, ou à travers le rapport sur le positionnement scientifique de la France, c'est de présenter un ensemble d'indicateurs et d'analyses avec les précisions méthodologiques nécessaires. Ce rapport est en partie à visée pédagogique sur ce qu'on peut dire et ce que l'on ne peut pas dire avec des analyses bibliométriques.

Michel COSNARD, président :

Rémy, dernière question.

Rémy MOSSERI :

J'adhère à ce qu'a dit Gérard Berry, je trouve qu'il peut y avoir de la pédagogie faite par le HCERES vis-à-vis du milieu, lors de l'écriture des référentiels pour l'évaluation de coordinations territoriales, même des labos, etc., qu'il faut être très vigilant sur l'utilisation des indicateurs, etc.

Michel COSNARD, président :

Je suis tout à fait d'accord avec ça, vous jouez votre rôle, en nous disant ceci. Nous allons essayer de le faire et si on ne le fait pas bien, dites-le-nous. J'aimerais dire un mot par contre, Gérard. Nous n'avons pas la possibilité de conduire des activités de recherche dans ce secteur. C'est pour cela que Frédérique parlait de veille. Nous avons plutôt vocation à suivre les activités qui se passent dans les départements du Hcéres. Je serais même prêt éventuellement si des activités étaient intéressantes à les soutenir, y compris éventuellement financièrement, si c'était le cas. Pour l'instant, nous n'avons pas été sollicités, essayons de voir ce qui se passe. Mais je suis tout à fait dans cette idée qu'il faut se garder de ce type d'évaluation, d'autant plus s'en garder qu'on s'approche des personnes, parce qu'on sait à quoi peut nous conduire l'abus de ce genre de traitement.

Je continue dans mes points d'actualité, et je vais un peu accélérer, parce que l'heure tourne. Nous avons signé récemment une convention avec la CTI, la Commission du titre d'ingénieur. Cette convention, je ne sais pas si on vous l'a fait parvenir, mais nous allons vous la mettre à disposition, vous pouvez prendre note Nelly ? Parce que je pense que nous avons oublié de vous la faire parvenir. Elle ne dit pas grand-chose, si ce n'est que nous allons travailler de manière plus coordonnée. Le point principal est d'essayer de faire en sorte que... Vous savez que la convention du titre d'ingénieur évalue les formations d'ingénieur et émet un avis d'accréditation au Ministère. En ce qui concerne les formations d'ingénieurs, nous n'avons aucune activité puisque c'est la CTI qui le fait, nous n'allons pas le redoubler. Par contre, le HCERES évalue, à leur demande, mais pour l'instant c'est 100 %, les écoles d'ingénieurs. Nous avons convenu avec la CTI d'harmoniser nos calendriers d'évaluations. En ce sens, la CTI a fait un effort important, puisqu'elle est passée d'une durée d'évaluation et d'accréditation de six à cinq ans dans une harmonisation avec le système universitaire et des autres écoles, et a revu le découpage d'évaluations des diplômes en fonction des vagues d'évaluation, les cinq vagues ABCDE. Ce qui nous permettra maintenant d'être vraiment en cohérence. C'est-à-dire que le cadre de base sera que l'évaluation du diplôme ait lieu avant l'évaluation de la formation. Nous tâcherons de nous communiquer les informations et les rapports d'auto-évaluation lorsque c'est possible, pour éviter premièrement une redondance, que l'évaluation du diplôme ne conduise pas aussi à l'évaluation de l'établissement et réciproquement l'évaluation des établissements ne conduise pas une deuxième évaluation du diplôme.

Nous avons même convenu de faire quelques expérimentations. Il y a une expérimentation qui est en cours, où nous avons fait en sorte que les deux comités de visite aient lieu ensemble. C'est un peu différent de ce que j'avais

dit avant, puisque j'avais dit qu'on fera d'abord le diplôme et après l'établissement. Là c'est une autre façon de voir, c'est d'essayer de mieux coordonner les évaluations elles-mêmes, et que la visite ait lieu simultanément, même si ce sont deux comités indépendants qui le font, c'est pour des questions légales j'allais dire, essayer de coordonner les choses, voire ultérieurement à avoir des experts en commun. L'objectif est de simplifier pour les écoles, parce que souvent les écoles voient débarquer à des délais un peu courts deux comités qui leur demandent souvent des choses très proches. Dans un but de simplification, nous avons expérimenté ceci, sur l'ENSMA à Poitiers, c'est en cours. Si les choses se passent raisonnablement bien, on envisage de poursuivre cette expérimentation l'année prochaine sur trois écoles parisiennes, qui sont volontaires, bien sûr. A chaque fois nous demandons aux écoles si elles sont volontaires.

C'était donc la convention avec la CTI. Nous avons beaucoup discuté avec la CTI, s'est posée la question de la validation. Est-ce que le HCERES devait valider les procédures de la CTI ? D'un commun accord, nous avons pensé que nous n'avions pas à valider ni à invalider d'ailleurs les procédures de la CTI, dans la mesure où la CTI avait, d'après la loi, le Code de l'éducation, un monopole sur l'évaluation des diplômes d'ingénieur. Nous sommes entourés d'avis juridiques bien sûr, nous avons demandé à un professeur de droit public ce qu'il en était, la loi l'emporte sur toute autre considération, donc ce monopole s'impose de facto. Nous avons interprété la loi de cette manière : le HCERES n'a pas à valider ou à invalider les procédures de la CTI, dans la mesure où c'est un monopole de fait, tout comme celle de la CEFDG, puisque la CEFDG a le monopole de l'évaluation des diplômes des écoles de gestion, des écoles business, que nous évaluons par ailleurs, en tant qu'établissement. Mon interprétation est qu'à partir du moment où il y a ce monopole nous n'avons pas à rentrer dans ce monopole. Par contre, cela interdit à la CTI ou la CEFDG d'avoir tout autre mode d'évaluation, puisqu'ils ont ce monopole sur les diplômes d'ingénieur.

Je ne vous cache pas, et j'essayerai d'en parler ultérieurement au candidat à la fonction de président de la République, lorsque les choses se seront un peu éclaircies, qu'il serait quand même assez intéressant, que soit revu tout ce dispositif d'évaluation de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour le rendre cohérent. Je sais que dans la salle, il y en a qui se chargent de conseiller certains candidats, donc je m'adresse à vous et aux autres de façon à ce que les choses soient plus en cohérence, puisque nous avons à côté d'une mission assez générale pour le HCERES, et en particulier de validation des procédures d'évaluation, des monopoles qui sont accordés dans certains cas et pas dans d'autres.

Un mot pour dire simplement que les relations sont excellentes avec la CTI, et je souhaite vraiment qu'elles continuent à l'être. Jean-Marc, je sais que ceci t'intéresse beaucoup, donc je te passe la parole.

Jean-Marc HEINTZ :

Juste pour dire que je ne peux que me féliciter que les relations soient bonnes et qu'effectivement les deux organismes se soient mis d'accord pour essayer justement de simplifier les procédures, ou en tout cas les différentes étapes d'évaluation. Parce que c'est vrai que c'était assez lourd de voir passer la CTI, et après le HCERES. Je trouve cela va vraiment dans la bonne voie. Il faut continuer.

Michel COSNARD, président :

Merci. Nous allons essayer. Autre point, dont vous avez peut-être eu des informations par les agences de presse, et qui concerne l'évaluation du CNRS. Vous savez que le président du CNRS et le CNRS ont souhaité réunir l'année dernière un comité d'évaluation externe, un *visiting committee*, qui a été mis en place durant le premier semestre 2016, qui s'est réuni en juillet et qui a rendu son rapport au début de cette année. La question s'est posée pour le HCERES de savoir s'il validait ou s'il invalidait ce dispositif, c'était une question à laquelle nous ne pouvions pas répondre en juillet 2016, puisque notre dispositif de validation n'était pas encore mis en place. Je vous rappelle que vous l'avez voté au mois de juin 2016, et qu'il n'a été opérationnel qu'à partir du 1^{er} septembre 2016. Le HCERES ne s'est pas prononcé en tant que tel sur le dispositif du CNRS. Cependant, nous avons été informés par le CNRS de cette volonté de réunir un comité d'évaluation externe. Le HCERES a été associé à la préparation de cette évaluation conduite par un comité d'experts internationaux, et cette association s'est conduite par un groupe de travail. Michel Robert pourrait en parler, puisque avant de nous rejoindre en septembre 2016, c'était lui qui était en charge justement de cette évaluation du CNRS. Je considère à titre personnel que la façon dont le CNRS a mis en place cette évaluation et l'a conduite est une procédure qui aurait certainement été validée par le HCERES, mais ceci n'a pas été fait formellement parce que nous n'étions pas en position de le faire. Je voulais vous informer de ceci, qui a donné lieu d'ailleurs à une réunion de restitution en présence du Président du Comité, du président du CNRS, du Secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur et la recherche et de moi-même, pour montrer que dans cette affaire, nous étions en très étroite relation.

Il y a un point qui faisait débat. Le comité s'est essentiellement centré sur les aspects scientifiques du CNRS, et a un peu discuté des aspects de l'administration du CNRS, y compris de l'administration scientifique. La question s'est posée de savoir s'il fallait une deuxième évaluation, j'ai dit que je ne souhaitais pas que le HCERES fasse une deuxième évaluation qui concernerait uniquement les aspects administratifs, même administration scientifique. Je pense que c'est quelque chose sur lequel nous sommes en train de réfléchir. Je sais que Michel Robert réunit un groupe de travail sur cette question de façon à ce que nous publiions un référentiel qui inclut bien les deux domaines. Nous vous présenterons lors d'une prochaine réunion, un référentiel spécifique pour l'évaluation des organismes de recherche qui sera distinct du référentiel d'évaluation des universités. Toujours pas de questions ? Gérard.

Gérard BERRY :

J'ai une question là-dessus, étant président d'un certain nombre de conseils scientifiques. Il traîne encore, et là je pense que le HCERES devrait faire quelque chose, une confusion totale, surtout pour les invités des conseils scientifiques qui ne savent pas s'ils font une évaluation ou un conseil scientifique. Je le sais à l'IRCAM par exemple, je le sais à l'école Polytechnique où cela a été un peu comme ça au début, moins maintenant. Il faut vraiment éclaircir cette question. Avant les conseils scientifiques faisaient des évaluations, c'est vrai, parce qu'il n'y avait rien d'autre. Maintenant, ce n'est plus vrai, mais il y a encore une hystérésis considérable sur le sujet.

Michel COSNARD, président :

J'essaye de faire de la formation ou de l'information sur ce sujet, en essayant de distinguer les organes internes des organes externes. Cela ne me choque pas qu'un conseil scientifique fasse de l'évaluation, il le fait au nom de l'établissement, mais il le fait en tant que, statutairement, organe de l'établissement, donc cela relève de l'évaluation interne. L'évaluation que nous conduisons est une évaluation par les pairs, une évaluation externe. Cette évaluation externe, bien entendu, c'est un avis que donnent des pairs, sur les questions essentiellement scientifiques qui sont posées, mais pas uniquement, que posent les établissements, dans un référentiel que nous publions, et qui est à chaque fois adapté aux établissements en question. Et ce rapport, nous le transmettons aux organes internes, donc il me semble tout à fait important, et j'essaye de l'expliquer, que le conseil scientifique se réunisse et donne des avis à la Direction d'Etablissement sur la base, pas uniquement, mais en partie, du rapport d'évaluation faite par le HCERES ou toute autre agence externe. Je suis d'accord avec toi, il faut vraiment bien expliquer ceci, le conseil scientifique peut certes avoir des activités d'évaluation, mais ce sont des activités d'évaluation internes, et ne remplacent en aucun cas un rapport d'évaluation externe. Rémy.

Rémy MOSSERI :

Je suis d'accord avec ce que tu viens de dire. Si on prend l'exemple du CNRS, tous les conseils scientifiques, soit d'institut, soit le conseil de tout l'organisme sont des sous-structures du comité national, et de ce point de vue-là, font une évaluation pour le compte interne. Ce qui veut dire que les conseils scientifiques ne s'interdisent pas de faire une évaluation.

Michel COSNARD, président :

Au contraire, bien au contraire. J'ai planché l'année dernière et je vais le refaire cette année devant les présidents de section du comité national, je leur ai présenté cette façon de voir qui n'est pas celle de Cosnard, qui est la norme internationale, et cela a été très bien compris. Il faut absolument enlever cette idée qu'il peut parfois y avoir chez certains, qu'il n'y a qu'une seule évaluation qui est celle du HCERES. Non, c'est très important qu'elle soit couplée à une évaluation interne, qui vient en général après celle du comité du HCERES, du comité des pairs et qui est interne, et qui peut éventuellement avoir des avis qui modifient l'évaluation externe. C'est très important. Je t'en prie.

Rémy MOSSERI :

Il y a une confusion sur cette question, puisqu'un décret autour de 2009-2010 enlevait le terme évaluation de l'article 1 ou 2 du décret du CNRS, et ce terme « évaluation » a été réintroduit dans un décret il y a un an ou deux. Il y a eu une période de flou, en tout cas au niveau du CNRS.

Michel COSNARD, président :

C'est possible que cette période de flou, et je suis d'accord, j'enlève le « c'est possible ». Cette période de flou a existé pour le CNRS, mais c'est le seul établissement pour lequel, elle a existé, puisque moi-même à l'époque je présidais l'INRIA, et dans le décret l'INRIA, il y a effectivement l'évaluation, puisqu'il y a une commission

d'évaluation, dont Gérard a été le Président. Mais je pense qu'il y avait une confusion à ce moment-là, entre évaluation interne et évaluation externe, et ce dont tu parles c'était « d'interdire », je reprends tes mots, l'évaluation externe, mais par contre c'est très important de garder l'évaluation interne. C'est ma position, et je pense que c'est une position à la fois très actuelle, et efficace, c'est la bonne façon de faire. En tout cas c'est celle que font en général les organisations de recherche des grands pays internationaux.

Un intervenant 1.05.21

Je n'ai pas tout compris la commission d'évaluation de l'INRIA, tu la vois comme interne ou externe ? Elle était externe totalement, et la preuve c'est qu'elle a fait admettre ce statut-là à l'AERES. Totalement externe vu qu'il n'y avait aucun membre interne.

Michel COSNARD, président :

Non, la Commission d'évaluation est interne, les comités d'évaluation sont externes. C'est exactement ce vers quoi nous pourrions aller. D'ailleurs, je vais vous donner tout de suite un point d'actualité, comme ça, cela me permettra de franchir l'obstacle, nous allons réunir ce soir à 17 heures 30 pour la première fois, la commission de validation des instances d'évaluation d'entités de recherche. Et nous allons le faire, comme c'est prévu par la loi, selon les procédures que vous avez votées, à la demande de l'IRSN, l'Institut de radioprotection et de Sécurité nucléaire, qui souhaite mettre en place un dispositif, une instance d'évaluation de ce qu'ils appellent leur programme de recherche, ce que nous appellerions leurs unités de recherche. La commission va voter sur la validation de leurs procédures. Nous avons discuté, cela fait six mois que nous travaillons avec eux sur cette question pour arriver à bien découper les prérogatives à la fois de ce qui s'apparenterait, parce que ce n'est pas tout à fait la même chose, à un conseil scientifique ou à une commission d'évaluation, si je parle du CNRS ou si je parle de l'INRIA, qui sont les outils d'évaluation interne des comités de visite qui sont des évaluations externes. Je pense qu'en travaillant sur ce sujet à partir d'une certaine confusion initiale dans l'IRSN, nous sommes arrivés, la Commission le dira, si nous sommes arrivés assez loin, à bien définir cette distinction entre évaluation interne et évaluation externe. En tout cas tel que c'est présenté par l'IRSN, c'est placé sous la responsabilité de leur conseil scientifique. Monsieur Bozdemir, et ce sera la dernière question que je prendrai.

Michel BOZDEMIR :

Un mot de terminologie, dans certains établissements avant de s'adresser au HCERES pour l'évaluation externe, on procède à une auto-évaluation.

Michel COSNARD, président :

Un jour, je vous présenterai mes slides. Je distingue quatre niveaux, et c'est ce que je présente traditionnellement au CNRS, ou à la CPU.

- Le niveau premier c'est l'auto-évaluation, c'est l'évaluation qui est conduite par les acteurs eux-mêmes. Pour la recherche ce sont les membres d'un laboratoire de recherche qui vont préparer une auto-évaluation. En termes photographiques, c'est ce qu'on appellerait le selfie, on prend soi-même la photo. Ça vaut ce que ça vaut, mais c'est le selfie. Ce rapport d'auto-évaluation est très important, et plus il est fait sérieusement et de la meilleure façon, plus il facilite les étapes ultérieures.
- La deuxième étape c'est l'évaluation externe. C'est fait par des gens qui ne sont pas membres de l'unité, de l'université, de l'école d'ingénieur, etc. C'est ce qu'on appellerait la photo qui est prise par un photographe professionnel. En l'espèce ce sont les pairs, mais ce sont des gens qui ont l'habitude de faire des évaluations, mais ils sont extérieurs à l'établissement, donc ils prennent vraiment la meilleure photo possible, mais cela dépend beaucoup des personnes, des sujets, du contexte, de la lumière, etc. et parfois, la photo n'est pas aussi bonne qu'on le souhaiterait, mais elle est faite de manière professionnelle.
- Le troisième niveau c'est ce niveau d'évaluation interne. On va globaliser l'ensemble des évaluations. Ça, c'est l'établissement qui sur la base des deux premières évaluations va émettre des avis et des recommandations. Les deux autres, ce qu'elles font : elles émettent des recommandations, mais qui sont générales pour l'unité. Là, on va plus haut, puisqu'on émet des avis en vue d'une décision. Avant, il n'y a pas de décision, mais dès qu'on arrive à ce niveau-là d'évaluation interne, on prépare une décision. Typiquement pour les unités mixtes de recherche, le comité national donne un avis sur le renouvellement

du contrat de l'unité. Est-ce que l'association avec le CNRS va rester ? Est-ce que l'association avec l'INSERM va rester ? Pour une équipe universitaire, est-ce que cette équipe va continuer à être soutenue par l'université, ou est-ce qu'on va demander une fusion ?

- Là-dessus, le Comité du CNRS n'a pas à se prononcer. Il n'a pas à avoir d'avis. Ce sont les instances internes qui vont émettre des avis, qui vont conduire à une décision du Président de l'établissement, ce qui est le quatrième niveau.

Je pense qu'il faut vraiment distinguer à chaque fois les niveaux, ce qui implique en particulier une forte étanchéité entre les niveaux de façon à ce qu'il n'y ait pas de pollution entre niveaux. C'est-à-dire que cela exclut qu'un membre d'un conseil scientifique soit à la fois évaluateur externe, sinon on ne comprendrait pas.

Un intervenant :

Pour les comités d'évaluation des unités, tu as des représentants des instances d'évaluation interne...

Michel COSNARD, président :

Nous avons un petit désaccord sur ce sujet, comme tu le sais, je le dis à chaque fois, ça ne m'empêche pas de le dire, mais de respecter les décisions, je pense que les représentants des tutelles dans les comités de visite devraient être des représentants extérieurs aux organismes d'évaluation interne. Je ne mets pas en cause la représentation, je mets en cause la façon dont elle est décidée.

L'intervenant précédent :

C'est un point d'exclusion du système, si tu mettais en place...

Michel COSNARD, président :

Je ne le mets pas en place.

Un intervenant :

J'avais cru comprendre que vous étiez d'accord au HCERES pour que ce soit les représentants...

Michel COSNARD, président :

Ce sont les représentants des membres du comité national. Il faut que tu mettes le micro, si tu veux qu'on t'enregistre. Ce sont les représentants des sections du comité national, et nous n'en discutons pas. Mais être représentant, cela ne veut pas dire être membre. Le Comité national décide ce qu'il veut, mais je lui conseille de prendre un représentant qui ne soit pas membre. Nous en discuterons une autre fois si tu veux. Ceci dit, nous respectons la décision. Mais je maintiens ce que je dis, et je le maintiens, parce que je crois vraiment à l'évaluation et à l'importance de cette étanchéité entre les différents niveaux. Je pourrai argumenter cela très fortement, mais ce n'est pas l'objet aujourd'hui.

Je vous ai déjà parlé du rapport d'activité, donc je vais sauter cela.

Rapidement, je vous annonce que nous avons enfin réussi à recruter un directeur du système informatique, un DSI. Cela a été assez difficile, non pas à cause de la personne, mais à cause des conditions liées à cette personne. C'est Monsieur Thierry Bédouin qui devrait, je ne sais pas si c'est le 1^{er} mai et le 1^{er} juin, nous rejoindre en tant que directeur du système d'information. Je vous présenterai ultérieurement son CV à la réunion de juin. Je l'inviterai à être parmi nous. Il est actuellement DSI de l'Université Paris I.

Dernier point rapide, pour éviter toute confusion, jusqu'à maintenant, les personnels scientifiques au sein du HCERES s'appelaient des délégués scientifiques, cela était essentiellement dû au fait que la majorité d'entre eux étaient des enseignants-chercheurs placés en position de délégation au sein du HCERES. Cette dénomination de délégués scientifiques était un peu particulière puisqu'il y avait des délégués scientifiques qui n'étaient pas délégués, essentiellement les chercheurs des organismes, ou les personnes extérieures, comme quand tu en as fait mention, Rémy, par exemple, les retraités qui n'étaient en délégation. J'ai souhaité qu'on fasse évoluer cette dénomination. On remplace délégué scientifique par conseiller scientifique qui est en réalité la mission qu'ils ont auprès du HCERES.

Le dernier point que je souhaite vous présenter. Je pense que je vous présenterai le nouveau logo du HCERES à la réunion de juin. Nous sommes en train de faire évoluer notre logo, et plus généralement toute notre charte graphique. Le 12 juin, je serai en mesure de vous présenter à la fois le nouveau logo et la charte graphique, ce qui terminera l'évolution du Haut conseil par rapport à l'AERES.

Y a-t-il des questions sur toutes ces nouvelles ? Non, nous avons pris un peu de temps, mais il y avait beaucoup de sujets. Je vous propose donc de passer au point suivant qui est le bilan des évaluations de la vague B.

III. Bilan des évaluations de la vague B

Michel COSNARD, président :

Je dois avoir des slides, un PowerPoint à présenter.

Présentation de l'évaluation de la COMUE Normandie université, des établissements du site, des synthèses recherche et formation

Comme nous avons un peu de temps, le temps se réduit, mais je pense qu'on va y arriver, j'ai souhaité que plutôt que de vous présenter uniquement des chiffres concernant la vague B, que nous venons de terminer, ou pratiquement, nous avons presque terminé l'évaluation de la vague B, à côté de ces chiffres on fasse un zoom. J'ai prévu de faire un zoom sur la Normandie.

La vague B, c'est 46 établissements et 3 coordinations territoriales. La vague B, cela représente la Normandie, quand nous avons commencé il y avait haute et basse, maintenant il n'y a plus que Normandie. Cela représente les Pays de la Loire et la Bretagne, elles sont restées deux régions indépendantes, mais il n'y a qu'une seule coordination territoriale. Cela représente Bourgogne et Franche-Comté, qui maintenant sont une même région, Bourgogne-Franche-Comté représentent une seule coordination territoriale, une seule région. Et l'Auvergne, il n'y a pas de coordination territoriale. Vous voyez, il y a quatre grandes régions, si je me permets de fusionner scientifiquement, mais pas administrativement, Bretagne-Pays de Loire, mais en Auvergne, nous n'avons pas évalué la coordination territoriale, parce qu'à l'époque, la COMUE était en cessation de fonctionnement puisque les universités de Clermont ont fusionné avant notre évaluation.

46 établissements de toutes ces régions, 3 coordinations territoriales. Cela représente 1 202 formations ou écoles doctorales, que je vous rappelle : Licence, Licence pro, Master, écoles doctorales, et 389 entités de recherche. Vous avez dessous le nombre de comités, que je ne détaille pas, le nombre d'experts mobilisés au total, 1 640 évaluations, 3 900 experts mobilisés, et nous avons une proportion parmi les experts entre hommes et femmes de 35%/65 %, et parmi les présidents 32%/68 %. C'est bien, mais on doit encore pouvoir faire mieux, en particulier sur les présidences, donc nous allons continuer. On est en accroissement sur la participation féminine, mais je souhaiterais que l'on soit plutôt dans un rapport 40/60 que 35/65 et je ne précise pas les sexes entre 40/60. L'objectif n'est pas obligatoirement 50/50, mais que l'on soit dans cette fourchette de 40/60.

Plus précisément en ce qui concerne les établissements, il y a 19 universités. A toutes ces régions, il faut rajouter un certain nombre d'établissements d'outre-mer. Pour eux, je ne parle pas de coordinations territoriales, puisque ce n'est pas le cas. Il y a quatre universités d'outremer. Il y avait 27 écoles, dont 5 de professorat. Les COMUE, je vous les avais déjà présentées, Bourgogne Franche-Comté, Bretagne Loire, Normandie. Et je ne détaille pas, nous vous donnerons les slides, les formations. En ce qui concerne les entités de recherche, il y avait 341 unités de recherche, 173 équipes d'accueil et 153 UMR, plus 15 unités propres.

Monsieur Amigorena soyez le bienvenu. Je ne sais pas si on a..., mais je pense que vous pouvez prendre la place de Madame Pumain. Merci d'avoir pu vous libérer, vous êtes le bienvenu pour cette réunion.

Sébastien AMIGORENA :

Excusez-moi pour ce retard.

Michel COSNARD, président :

Il y a aussi 32 structures fédératives, des centres d'investigation clinique, des CHU et des centres de lutte contre le cancer. Monsieur Bozdemir, n'oubliez pas de mettre le micro.

Michel BOZDEMIR :

Le peu de membres de comités pour les formations et le nombre d'experts par rapport aux unités de recherche s'explique par le fait que nous avons introduit le champ de formation, plutôt que d'évaluer formation par formation ? Pourquoi il y a beaucoup moins de comités et d'experts par rapport aux...

Michel COSNARD, président :

En général, nous faisons un comité qui va... Jean-Marc je te laisse répondre.

Jean-Marc HEINTZ :

On a retenu un principe : un champ de formation, un comité. Par rapport aux mille formations évaluées, il y a une centaine de comités chaque année, sinon ce serait impossible de faire mille comités.

Michel COSNARD, président :

Un comité pour un champ ou un regroupement.

Jean-Marc HEINTZ :

Non, un champ. Michel, les EFE, ce ne sont pas les écoles de professorat, ce sont les écoles françaises à l'étranger.

Michel COSNARD, président :

Oui, en plus, je le savais. Nous allons peut-être revenir au slide précédent, excusez-moi, les 5 EFE, ce sont les écoles françaises à l'étranger, et je le sais puisque j'ai lu chacun des rapports, c'est : l'Ecole française d'Athènes, l'Ecole française d'Alexandrie, Rome, la Casa Velázquez et la cinquième c'est en Extrême-Orient, l'Ecole française d'Extrême-Orient. Voilà les cinq écoles françaises, je vous encourage à lire le rapport, il fait 150 pages puisque les cinq écoles ont été évaluées par un seul comité, c'est une émanation assez intéressante dans lequel j'ai appris beaucoup de choses.

Sans plus tarder, nous allons faire un focus sur le site Normand, pour rentrer un peu plus dans le détail pour que vous voyiez un peu plus de l'intérieur comment se passent ces évaluations. Cela va se faire à plusieurs voix, je passe tout de suite la parole à Annie Vinter.

Annie VINTER :

Je vais vous présenter le contenu du rapport qui a été fait sur la coordination COMUE Normandie Université. Tout d'abord, une photographie de cette COMUE. Elle est faite de trois universités pluridisciplinaires, Caen, Rouen, de taille à peu près similaire, et celle du Havre, plus petite, une université hors santé, et de trois écoles d'ingénieurs. Le périmètre du site normand est plus large puisqu'il comprend un nombre assez important d'écoles d'ingénieurs, qu'elles soient privées, consulaires ou sous tutelle d'autres ministères que le ministère de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur et de la Recherche. Il comprend les CHU, deux centres de lutte contre le cancer, il participe à sept organismes nationaux de recherche et il y a, sur ce site, d'importantes infrastructures et plateformes, en particulier le Ganil et le Cycéron.

Quelques données qu'on trouve dans des documents, comme les documents STRATER sur les performances aussi bien de la Normandie, en tant que Région, que de la COMUE. La région Normandie occupe le dixième rang national en termes d'effectifs étudiants, lorsque l'on cumule tous les étudiants de toutes les structures, pas seulement celles qui sont dans la COMUE elle-même. Elle occupe le onzième rang national du point de vue de la production scientifique. Si on restreint notre focus sur la COMUE elle-même, du point de vue scientifique, c'est une COMUE qui porte deux Labex et quatre Equipex, mais elle participe à cinq Labex et sept Equipex, des Labex et Equipex qui sont portés par d'autres structures qu'elle-même. Et c'est une COMUE qui participe à quatre Idefi (un des programmes du PIA). On relève des forces importantes en physique nucléaire, en matériaux pour l'énergie et en calculs intensifs.

L'évaluation de toute cette COMUE, les six établissements plus la COMUE tant que telle, a été réalisée par 54 experts, et on constate, en termes de pourcentages hommes/femmes, des pourcentages qui sont ceux visés : 39%/61% sur l'ensemble de ce site. La visite du site en tant que COMUE a été faite entre le 8 et 10 novembre, c'est-à-dire récemment en 2016. Pourquoi si tard ? Parce que le site Normandie et toute la vague B ont été faits selon un

processus ascendant, la COMUE étant évaluée après qu'aient eu lieu les évaluations des établissements, des formations et des recherches. Le fait que la visite ne date que d'il y a environ quatre ou cinq mois, fait que vous avez, dans les documents qui vous ont été remis, le rapport provisoire, la COMUE n'ayant encore pas fait part de ses observations sur ce rapport. Nous ne disposons donc pas encore du rapport définitif.

Que trouvons-nous dans ce rapport provisoire ? Un focus sur les choses les plus importantes. Tout d'abord, ce qui est dit, c'est que le site en tant que tel date, en termes de structuration, de plus de vingt ans, et cette ancienneté de la structuration explique le fait que la COMUE porte des compétences propres qui sont relativement importantes. Elle porte le doctorat, qui est un doctorat Normandie Université, alors que toutes les COMUE n'ont pas bénéficié du transfert du doctorat. Elle porte une signature scientifique unique. Elle gère toutes les fédérations multisites. Elles portent les projets PIA. Elle porte les presses universitaires de Normandie. Elle a été récemment lauréate à des projets du PIA, comme Bibliothèque Ouverte ou une labellisation RHU, c'est-à-dire Recherche hospitalo-universitaire. Donc une activité de COMUE qui, en termes de réalisations, continue à être dans un élan dynamique, puisqu'en 2016, l'année dernière, il y a eu la création de Normandy Tech qui regroupe des écoles d'ingénieurs, dont des écoles d'ingénieurs hors COMUE, et il y a eu la reconnaissance de Normandie valorisation, qui joue le rôle d'une SATT sur ce territoire. En 2016, la COMUE, et c'est la seule sur le territoire national, a également organisé des assises de la vie étudiante pour définir un schéma de vie étudiante au niveau du territoire.

Le contexte dans lequel l'évaluation a eu lieu maintenant. C'est un contexte un peu tiraillé : d'un côté, la fusion des deux régions Normandie qui, d'un point de vue politique, pousse les universités à se rapprocher voire même à fusionner elles-mêmes. Et de l'autre, des échecs à l'appel du PIA I-SITE qui aurait pu introduire un certain relâchement de la dynamique de la COMUE, avec un isolement des universités chacune de son côté. Donc un contexte un peu difficile et tiraillé pour la COMUE elle-même.

La COMUE a réussi pour son contrat à définir des domaines stratégiques de recherche. Elle a constitué ce qu'on pourrait appeler une carte d'identité scientifique, qui relie les recherches sur l'ensemble des établissements, écoles et universités, ce qui va lui donner des lignes de force pour appuyer sa structuration à venir. Toujours dans les points d'appui, le comité d'experts a noté un facteur d'adhésion et de cohésion au niveau de la Région extrêmement important par le dégageant de la marque Normandie, auquel les acteurs tiennent. Le fait que la dynamique ait été maintenue malgré les échecs à l'appel I-SITE est un très bon point pour la COMUE, elle ne s'est pas désintégrée. Il n'y a pas eu des forces de tiraillement allant vers l'isolement malgré ces échecs. Et toutes les réalisations concrètes que j'ai mentionnées juste avant, sont évidemment des points d'appui pour le développement de cette COMUE.

Il y a néanmoins des points de vigilance qui ont été retenus par le comité, bien entendu. Dans ces points de vigilance, le premier est important, c'est le besoin de développer des outils de pilotage pour le suivi de l'opérationnalisation de la COMUE, pour le suivi de ses actions et en particulier relativement au système d'information, et de développer une vraie politique RH qui est manquante en ce moment. Les experts notent également un risque lié à la fragilité du modèle économique, et là, cette COMUE n'est pas particulière, il y en a beaucoup sur le territoire national qui sont dans ce cas-là. Il pointe également un degré de coordination de l'offre de formation entre les universités pluridisciplinaires et entre les écoles qui reste encore insuffisant, de même qu'une politique internationale qui est balbutiante. Ceci étant, l'avis global qui se dégage de ce rapport, c'est l'idée que la COMUE est en bonne voie de construction, c'est une COMUE dynamique, mais qui doit accélérer son opérationnalisation pour pouvoir mettre en œuvre toutes ses ambitions. Les experts conseillent ou recommandent aux établissements qui composent la COMUE d'être eux-mêmes un peu plus actifs dans le portage de cette dynamique, qui reste quand même beaucoup entre les mains des acteurs de la COMUE elle-même, et moins des établissements pris chacun isolément.

Voilà pour le site, nous pouvons répondre à des questions sur l'ensemble.

Michel COSNARD, président :

Y a-t-il des questions ? On le refera à la fin, je propose de prendre les questions à la fin des exposés, il y a trois autres exposés : un pour les établissements, un pour la recherche, un pour la formation. Michel, je te passe la parole.

Michel BOZDEMIR :

Pour les établissements, déjà une remarque générale sur la vague, il n'y a pas eu d'évaluation d'organismes dans cette vague. Pourquoi ? Parce qu'on a retardé l'évaluation qui se finit en ce moment, nous sommes en train de

relire les rapports de l'IFREMER, du BRGM. Ils sont passés de la vague B à la vague C, sachant que là, nous allons préparer l'IRSTEA, IRSN, et INRIA.

Pour les établissements, dans cet échantillon sur le site normand, il y en a six : trois universités, trois écoles. J'ai mis les tailles à peu près à moins de 10 000 étudiants pour Le Havre, entre 25 000 et 30 000 pour Rouen et Caen Normandie, et pour les écoles l'ENSA, c'est l'école d'architecture, moins de 1 000 étudiants, INSI Caen aussi, et l'INSA Rouen, entre 1 000 et 2 000. La taille moyenne au comité d'évaluation, c'est sept experts. En termes de parité, on est très près de l'objectif des 40/60, sur ces 6 comités.

Les six rapports d'évaluation sont publiés sur le site et sont téléchargeables. C'est important parce qu'un rapport, c'est une trentaine de pages et je ne vais pas résumer ce travail en quelques mots, je vais simplement donner quelques indications. L'intérêt de ces publications, c'est que, d'une part, il y a bien sûr le rapport, mais aussi la phase contradictoire, c'est-à-dire la réponse de l'établissement par rapport à cette évaluation. Globalement, cela s'est très bien passé, le retour des évalués est positif, voire très positif.

Je ferai juste un zoom sur Rouen, j'ai pris cet exemple-là, et j'irai beaucoup plus vite pour les autres établissements. Nous avons là une université pluridisciplinaire avec secteur santé 25 500 étudiants, 37 équipes de recherche organisées sur 6 sites, 2 244 ETP d'enseignants et BIASS. Le contexte, et c'est important, parce que vous allez voir que le contexte sur les trois établissements évalués dans la vague est différent par rapport à la gouvernance. Dans ce premier cas, c'est une nouvelle équipe, qui a été élue après la visite du Comité. La réponse de l'établissement est cette nouvelle équipe. Ce qui est intéressant c'est que cette nouvelle équipe est en phase avec l'évaluation et le rapport.

En général, dans un rapport vous avez autour de huit ou neuf recommandations, des points forts et des points faibles. Pour cette université, ce que j'en retiens, c'est une très bonne situation professionnelle, une vie étudiante de qualité, une université très bien ancrée dans son territoire, des activités de recherche extrêmement visibles. Par contre, au niveau des points faibles, ce qui est apparu c'est qu'il y a un contexte pluridisciplinaire intéressant, qui n'est pas suffisamment exploité dans la stratégie, l'organisation, aussi bien en recherche qu'en international, il faut voir le détail dans le rapport, et des progrès à faire en termes de méthodologie. Cela se retrouve dans la recommandation d'amplification du pilotage de l'établissement, déclinée sous un certain nombre de points qui sont mentionnés dans la parenthèse, donc je ne vais pas entrer dans le détail.

L'Université du Havre, on s'est trouvé dans une configuration, dans un contexte, où l'évaluation est tombée pendant la campagne électorale, sous-entendu l'équipe visitée était en campagne, mais a été réélue. Donc il y a une continuité dans cette évaluation. Il y avait aussi des attentes fortes de l'établissement par rapport à ces axes stratégiques. La difficulté est une difficulté financière de l'établissement, mais le Comité a noté un retour à l'équilibre financier, des progrès à faire en termes de pilotage et affirmer une stratégie de recherche bien identifiée sur des vecteurs assez intéressants : la logistique et plein d'autres sujets.

Enfin, l'Université de Caen Normandie. C'est un peu plus triste, au niveau de la gouvernance, puisque le décès brutal de son président a amené à retarder les actions de six mois, donc nous l'avons fini il n'y a pas si longtemps, et que l'héritage de cette gouvernance était un RAE tout à fait exemplaire, un rapport d'auto-évaluation qui est même un modèle. Cette université a fait pas mal de transformations en termes d'organisation, qui sont réussies. Il y a des progrès à faire en termes de stratégie, de formation, de recherche, et ce qui est intéressant c'est que la réponse de l'établissement est tout à fait pertinente, elle va dans le sens du rapport, mais on sent bien qu'il y a une volonté d'expliquer un certain nombre de choses et je trouvais cela assez intéressant.

Pour les écoles, nous avons deux écoles dont le diplôme est évalué par la CTI, INSA Rouen et ENSI Caen. L'INSA Rouen, rien de particulier à signaler : une équipe dirigeante avec un directeur qui a fini son mandat et qui était une personnalité très forte, qui a contribué à créer de la dynamique pédagogique dans l'établissement. Peu de remarques à faire sur l'INSA Rouen. L'ENSI Caen, par contre, sur tout ce qui concerne la vie étudiante, l'insertion il n'y a aucun souci. Il y a du travail à faire sur la politique partenariale, notamment, en termes de lisibilité, et c'est qui est intéressant, c'est la question des petites structures, des petits établissements qui ont du mal à valoriser tout le travail qui a été fait notamment sur la valorisation économique et la création de valeur. Pourquoi ? Parce que manifestement, ils ont du mal à mettre en avant ce que d'autres structures valorisent par ailleurs au sein de la COMUE. Il y a du travail à faire pour que chacun s'y retrouve. Là, il y a une prise de conscience assez intéressante.

Enfin, l'ENSA Normandie, on change de ministère, c'est le ministère de la Culture, l'école d'architecture. Une dynamique assez intéressante dans la politique du site, c'est assez rare en France, il n'y a qu'une ou deux écoles dans ce qu'on voit actuellement, qui sont très moteurs sur ces sujets. Par contre, on retrouve des faiblesses et des recommandations, peut-être un peu plus fortes que dans d'autres écoles d'architecture, mais qui sont toujours difficiles. Ce sont des aspects liés à la gouvernance, les directeurs sont nommés, il y a toute une évolution, des questions sur les enseignants-chercheurs dans ces écoles. Cela se traduit par des recommandations sur cette école, mais pareil, recommandations bien perçues par la réponse du directeur.

C'était un peu rapide par rapport à tout le travail d'organisation. Volontairement, je ne donne pas de chiffres, car nous sommes là dans une appréciation des établissements.

Michel COSNARD, président :

Merci Michel. Je propose que tu laisses la place à Jean-Marc Geib pour les formations.

Jean-Marc GEIB :

Bonjour, l'offre de formation sur les sites normands, mais d'abord sur la partie gauche de ce slide, vous avez les chiffres pour la vague B. Pour mon département, nous avons organisé 1 202 évaluations qui ont donné lieu toutes à un rapport d'évaluation d'une dizaine de pages. Vous imaginez la quantité de rapports que l'on a fabriqués.

Des comités d'experts, il y en a eu 98 ... si je cumule les 74 champs de formation et les 31 écoles doctorales. Un champ de formation c'est à la fois des Licences, des Licences professionnelles, des Masters, des Grades Licence et des Grades Master, reliés thématiquement. Vous avez la volumétrie ici. Depuis cette vague nous n'évaluons plus les spécialités, sinon il faudrait ajouter quelques 2 000 spécialités à ces chiffres. Les chiffres en termes femmes/hommes sont un peu meilleurs que le global puisque traditionnellement du côté de l'évaluation des formations, nous utilisons beaucoup plus d'expertes, donc nous sommes ici sur un ratio 40/60.

De l'autre côté, sur la partie droite du slide, c'est Normandie université. Essentiellement ce que l'on évalue, bien que nous ayons aussi regardé l'École d'architecture, c'est essentiellement les trois universités : celles de Caen, de Rouen et du Havre. Le premier tableau montre la répartition des effectifs étudiants dans les différents cycles : 1er, 2e et 3e cycles, sachant qu'au Havre, il n'y a pas de secteur santé. Nous avons déjà là une typologie de ces universités, puisque l'Université du Havre a un premier cycle qui est composé d'un peu plus de 73 % des effectifs étudiants. Nous avons essentiellement là une université qui joue la proximité avec sa population étudiante, mais ce chiffre est contredit par celui de 7 500 étudiants seulement, alors que le bassin de population de la région du Havre est beaucoup plus important que cela. Ce qui montre qu'un certain nombre de primo étudiants de la région du Havre va directement à l'université de Rouen.

Le deuxième tableau, pour aller vite, c'est l'offre de formation qui est déclinée ici en quatre grands domaines : Sciences technologie santé, Droit, Economie gestion et SHS ALL. Vous voyez une offre de formation qui comprend beaucoup de Licences professionnelles, surtout dans le secteur Sciences technologie santé et Economie Gestion. Ça correspond à un besoin local pour former les étudiants et les insérer dans le tissu industriel local. On a une offre en Droit qui est assez limitée en nombre de formations, même s'il y a un nombre important d'étudiants. Du côté SHS ALL, vous avez une offre très importante en Licence, 30 licences ce qui est important, beaucoup moins en licence professionnelle, c'est traditionnel et une offre en Master qui est équivalente à celle de Sciences technologie santé.

Si je regarde au niveau du troisième cycle, les écoles doctorales se sont regroupées au niveau de Normandie université, en affichant huit écoles doctorales communes aux trois établissements. Vous voyez le poids des Sciences technologies santé, avec quatre écoles doctorales qui regroupent un grand nombre de doctorants, un grand nombre d'HDR et un nombre de soutenances par an vraiment raisonnable par rapport au nombre de doctorants. Du côté SHS ALL, nous avons deux écoles doctorales qui correspondent au panorama scientifique dans ce domaine sur la région Normandie. Le nombre de doctorants est extrêmement important, le nombre de thèses par an relativement faible. Si vous faites un ratio rapide, vous arrivez à des thèses qui se déroulent en une dizaine d'années. Bien sûr ce chiffre est à pondérer avec les abandons en cours de thèse, et surtout dans le domaine des ALL SHS des non-réinscriptions parce que le travail du thésard est plutôt un travail de longue haleine, avec des inscriptions qui sont quelquefois en pointillé. Du côté Economie gestion et Droit, la volumétrie est moins importante, et le ratio entre thèses par an et le nombre de doctorants est là aussi très faible.

Ce transparent est le plus intéressant de mes transparents. Il illustre l'intérêt des champs de formation. On vous a déjà beaucoup parlé des champs de formation ici, parce que c'est quelque part une évolution de l'évaluation que j'ai introduite depuis quelques années. Et là, nous avons toute la force de cette notion, puisque cela permet de voir finalement en un instant, les différents champs, les différentes forces en présence sur les trois universités de Rouen, Caen, Le Havre, de mettre cela en liaison avec les écoles doctorales, et de mettre ça aussi en liaison avec les grands domaines scientifiques traditionnels. Comme vous le voyez Le Havre n'a pas été très loin dans la définition de ses champs de formation : il parle de Sciences et technologies, de Droit, d'Economie Gestion et un quatrième champ qui est Langue, Mémoire, Espace et Société. Ils n'ont sûrement pas réussi à aller plus loin dans une réflexion sur ce qu'ils pouvaient mettre en avant en termes d'affichage stratégique. Par contre, les deux autres universités, qui sont peut-être un peu plus matures, ont précisé les choses de façon plus claires sur leurs potentiels respectifs. Vous avez le côté biologie intégrative et santé-environnement qui est ressorti dans les deux universités, ils ont appelé ça BISE. Ensuite vous avez les sciences dures. Vous voyez que sur l'université de Rouen, un champ Chimie spécifique apparaît, ce qui n'est pas le cas sur l'Université de Caen. Sûrement à Caen, la chimie paraît moins à mettre en évidence qu'à Rouen. Vous voyez aussi que, pour la partie SHS ALL, vous avez des champs aux noms identiques des deux côtés. Ils ne sont pas allés, et Annie a parlé tout à l'heure du manque d'intégration de l'ensemble, ils ne sont pas allés jusqu'au bout des choses, puisque pour ces champs, chaque établissement nous a déposé un dossier différent. Ils n'ont pas été jusqu'au bout de l'intégration, en disant nous avons le même champ, nous avons le même potentiel sur un secteur, et on vous parle d'une seule voix.

On ne va pas s'éterniser.

Michel COSNARD, président :

Non, on ne s'éternise surtout pas, parce que Pierre Corvol vient d'arriver. Merci Jean-Marc.

Jean-Marc GEIB :

Donc des quatre grands secteurs au niveau du site normand, c'est bien sûr le premier champ Sciences, technologie santé qui a le plus de qualité en termes de partenaires industriels, d'adossement scientifique des formations, d'adéquation avec le tissu, mais par contre il reste des synergies à développer. Pour le Droit, on est sur un éventail large de formations, mais on reste un peu traditionnel, c'est peut-être le Droit, le droit est un peu traditionnel, c'est un peu sa nature, on va dire. Il reste la question, de l'adossement des formations à la recherche. En Economie gestion c'est plutôt bon, c'est bien tourné vers un ancrage socio-économique régional. Pour le dernier secteur SHS ALL, on est sur quelque chose d'assez bon, dans le sens où je le dis, c'est plutôt bon, avec le souci, de l'ESPE qui pose problème dans tous ces secteurs-là. On a là une réflexion globale qui a été bien menée, on a quelque chose qui est de qualité.

Pour finir, dans les quatre secteurs, comme je l'ai indiqué, il y a peu de coordination entre les différentes universités. On sent que ça progresse, mais on sent aussi que si on ne pousse pas, chacun reste dans son université et ne va pas voir au-delà.

Michel COSNARD, président :

Je m'excuse Jean-Marie, j'avais coupé ton micro, mais ce n'était pas volontaire. Je te remercie. Je voulais prendre la parole, mais d'habitude cela ne coupe pas le micro, il y a peut-être un autre micro ouvert. Merci Jean-Marc avec mes excuses de t'avoir interrompu sur la dernière phrase. J'invite maintenant Pierre à venir nous parler de la recherche. Pierre je t'en prie bienvenue, et je te laisse mettre en marche le micro, s'il te plaît.

Pierre GLAUDES :

S'agissant de la recherche, d'abord quelques éléments de caractérisation du site. Nous avons comptabilisé environ 2 600 personnels titulaires. Quand on parle de personnels titulaires, il s'agit aussi bien des enseignants-chercheurs, que des chercheurs et des personnels d'appui ITA BIATSS. Nous avons évalué 77 unités de recherche, sur le site il y a également deux grandes infrastructures : le Ganil et le Cycéron. Nous n'avons pas évalué le Ganil en vague B, après une discussion avec les responsables de l'infrastructure, il a été jugé nécessaire de différer l'évaluation d'un an. Compte tenu de l'importance de cette infrastructure sur le site, cela a un peu faussé notre synthèse. Mais nous avons essayé de réintégrer les données de l'évaluation a posteriori. Signalons enfin la présence de deux Labex, de quatre Equipex sur le site.

Michel COSNARD, président :

Peut-être pourrais-tu pour les membres du collège dire ce que sont le Ganil et le Cycéron.

Pierre GLAUDES :

Le Ganil c'est une structure nationale sur les accélérateurs des ions lourds et le Cycéron, c'est une structure dans le secteur biologie santé qui coordonne un certain nombre d'activités de manière très importante sur le site. Le Ganil est sous une tutelle CNRS et le CEA, et le Cycéron est sous une tutelle INSERM.

Il y a 49 opérateurs sur le site, mais je ne vais pas vous les indiquer tous, les 14 principaux ce sont les 3 universités : Rouen, Caen et Le Havre. 8 organismes nationaux sont présents : CNRS, Inserm, CEA, INRA, IFREMER, INERIS, IRSTEA. Et 3 écoles...

Michel COSNARD, président :

Je sais que tu es professeur de littérature, mais il n'y a que 7 organismes listés, mais ce n'est pas très grave.

Pierre GLAUDES:

C'était pour mettre à l'épreuve tes compétences de mathématiciens, il se peut qu'on en ait laissé un en route dans la liste, ou c'est une erreur. Il faut que je vérifie effectivement.

Vous avez ensuite une répartition par domaines scientifiques du nombre d'unités, elles sont les plus nombreuses en SHS, mais en SHS c'est un domaine où elles sont traditionnellement assez petites par rapport aux unités en Sciences et technologies qui viennent ensuite, et après les sciences de la vie et de l'environnement enfin. Ce qui est frappant c'est la très grande disparité du nombre de chercheurs et d'ITA BIATSS selon les domaines. Très peu de chercheurs en SHS, ils sont beaucoup plus importants, c'est même là qu'ils se concentrent en Sciences et technologies, de même pour les personnels ITA.

J'en viens maintenant à la synthèse des évaluations par domaine disciplinaire. Ces synthèses, je le rappelle, sont réalisées à partir des rapports d'évaluation, et les informations qu'elles donnent sont extraites de l'analyse de ces rapports d'évaluation. En SHS, il est à noter une production importante en volume, une visibilité internationale dans un certain nombre de secteurs particuliers, comme l'histoire maritime, le droit de la mer, le droit international et comparé, également la psychologie de la mémoire ou la géographie - aménagement. Il se dégage des rapports une visibilité nationale pour quelques unités de recherche dans des domaines comme l'histoire, en particulier tournée vers les humanités numériques, ou quelques unités de littérature, de langues, littérature, civilisations étrangères, philosophie, et arts. C'est le domaine SHS 5 dans notre nomenclature.

Pour ce qui concerne les éléments de structuration de la recherche en SHS, on relève, comme je l'ai dit, un partenariat très modeste avec les organismes nationaux. Essentiellement le CNRS qui est peu présent sur le site. On peut constater une déréorganisation disciplinaire récente avec des regroupements d'unités en cours dans un certain nombre de domaines, comme la gestion, la géographie ou les sciences de l'éducation. 3 structures de coordination sont présentes sur le site : la MRSH de Caen, l'IRISH de Rouen, et la PRSH du Havre. Il y a un projet de rapprochement de ces structures dans une MSH commune à l'espace normand, cela va de pair avec la structuration de la COMUE.

J'en viens maintenant aux éléments remarquables en Sciences et technologies : une visibilité internationale des sciences des matériaux, en particulier nucléaire, en milieu réactif, la combustion ; des partenariats industriels nombreux et diversifiés en chimie, en physique, en environnement, en informatique ; et un institut Carnot ESP en énergie propulsion. Un fort ancrage des unités dans le territoire, pour ce qui concerne en particulier la logistique portuaire, l'énergie marine, les espaces astuariens^{1.58.10} ou encore la cosmétique. Et un bon potentiel de quelques thématiques pluridisciplinaires en SPI : acoustique sous-marine, hydrodynamique marine ou encore transport sédimentaire.

Parmi les éléments de structuration, un engagement relatif du CNRS en comparaison des autres EPST ou EPIC, mais assez faible, rapporté à l'implication de l'organisme sur les autres sites nationaux : le grand accélérateur national d'ions lourds, dont j'ai parlé, le Ganil porte les Equipex, DESIR et S3, il joue un rôle majeur sur le site, évidemment, il est le fleuron en Sciences et technologies pour le site. Il faut signaler également la plateforme Cycéron qui figure également en Sciences et technologies, car elle est transversale, même si son centre de gravité se trouve en SVE, elle a des prolongements en Sciences et technologies, notamment pour les STIC, et également en SHS.

Il faut noter la présence de nombreuses fédérations de recherche : la FNM en mathématiques, l'IRMA en physique, l'INC3M en chimie, le G2R2EM en matériaux, ou encore SCAL en STU, et Norma STIC en STIC. Les unités de physique et de chimie participent enfin au Labex Cinorg et à l'Equipex Gnesis, et associées à deux unités de sciences pour l'ingénieur au Labex EMC3.

Enfin, j'en viens aux sciences de la vie et de l'environnement. Une production scientifique, c'est ce qui apparaît dans les rapports, qui est remarquable dans le secteur des neurosciences. Et aussi dans le secteur de la nutrition, ou encore dans les recherches sur les glycols conjugués. Il faut remarquer également la taille modeste des unités de recherche du domaine, avec des thématiques qui sont dispersées, voire très dispersées. Il résulte de l'ensemble une impression d'hétérogénéité, et les rapports soulignent pour beaucoup de ces unités. Un manque de visibilité et un manque d'attractivité encore. Pour ce qui est des éléments de structuration de la recherche en SVE sur le site, là encore un faible partenariat avec les organismes nationaux, deux fédérations qui rassemblent des unités SVE : ICORE à Caen et l'IRIB à Rouen, ce qui permet de mutualiser des plateformes technologiques. Et comme je l'ai dit, la plateforme Cycéron, là encore qui est un des éléments les plus remarquables du site qui appuie les recherches biomédicales, principalement dans le secteur des neurosciences, qui est comme je l'ai signalé tout à l'heure, l'un des secteurs en pointe en matière de recherche sur le site de la Normandie.

Michel COSNARD, président :

Merci Pierre. Nous avons quelques minutes pour des questions. Rémy Mosseri.

Rémy MOSSERI :

J'ai deux questions pour Madame Vinter. Dans le premier transparent est apparu tout un classement, l'information comme quoi le site était le dixième en termes de poids des personnels, je crois, et le onzième en termes de production scientifique. Je me demandais déjà si cette information est publique dans le rapport. Deuxièmement, comme ce n'est pas spécifique à la région, la source de ce classement vient d'une autre étude, je voulais savoir comment c'est mesuré. Est-ce que c'est le nombre de publications ? Le nombre de pages publiées ? La moyenne arithmétique des...

Michel COSNARD, président :

C'est bon, ne t'emballe pas.

Annie VINTER :

Ces données sont des données au niveau régional, ce n'est pas la COMUE elle-même, et ce sont des données qu'on trouve dans les documents STRATER. Ce sont des documents qui sont construits par l'OST pour le ministère, et je pense que Frédérique pourra en parler. Ce sont donc des descriptions qu'on trouve dans les documents utilisés par le ministère pour caractériser les sites. Pour ce qui concerne l'évaluation même, nous ne nous en servons pas puisque ça caractérise toute la région et non pas la COMUE, ou la coordination territoriale qu'on évalue. Il s'agit donc de l'ensemble du poids scientifique de la région.

Rémy MOSSERI :

Y compris l'industrie ?

Annie VINTER :

Y compris l'industrie exactement, toute la production scientifique de la région.

Un ou une intervenant :

Juste pour dire que les conditions scientifiques dans ce contexte, cela veut dire...

Michel COSNARD, président :

Pour la question de la publication, ce sont des documents qui sont publiés sur le site du ministère.

Rémy MOSSERI :

On pourrait juste avoir une interrogation sur le bien-fondé de cette...

Michel COSNARD, président :

Dans ce cas, je t'invite à l'adresser directement au Ministère. Ce n'est pas parce que c'est publié par le Ministère que le HCERES y a posé son cachet.

Rémy MOSSERI :

Ma deuxième question concerne la discussion qu'on a eue à une séance précédente, sur ce que j'avais trouvé être un peu une usine à gaz dans l'organisation de la coordination territoriale. J'imagine que cela a été fait, non pas sous le nouveau régime, mais sous l'ancien régime. Donc ma question, en ayant vu cela, c'est : est-ce que vous pensez que le nouveau système va améliorer, et vous avez repéré les points ou votre organigramme va améliorer la modalité d'évaluation ?

Annie VINTER :

Du point de vue du résultat et des types d'évaluation, je pense que – votre point de discussion portait sur descendant/ascendant, est-ce que l'on fait une évaluation de la COMUE avant les établissements ou non – se positionner avec un processus descendant va simplifier et alléger l'évaluation. Parce qu'en fait, il y a plein de choses que nos experts ne regarderont plus. Ils ne disposeront pas des résultats de l'évaluation sur la formation, sur la recherche, ils vont donc essentiellement se baser sur la capacité qu'a la coordination territoriale à qualifier elle-même ses résultats. Ils n'iront donc pas chercher eux-mêmes des documents qui attestent de tel ou tel niveau de réussite ou de performance dans tel ou tel secteur, mais ils vont regarder si l'établissement, ou la coordination, a mis en place des moyens ou des dispositifs pour savoir où elle en est. Nous allons alléger considérablement la tâche d'évaluation. On responsabilise les établissements, on prend en considération leur autonomie et leurs responsabilités. Je pense donc que nous allons vers des évaluations qui seront beaucoup plus stratégiques et qui amèneront nos experts, - mais il faudra qu'on adapte les profils d'experts-, à apporter des éléments de recommandation concernant directement la gouvernance et le pilotage de ces institutions.

Michel COSNARD, président :

Bien au risque d'être impopulaire, je vais arrêter la discussion. Nous avons débordé un peu le temps. Pierre Corvol nous attend déjà depuis une demi-heure. Je vais le faire rentrer, ce que nous avons essayé de faire là, c'est plutôt que de balancer des chiffres, rentrer un peu plus dans le détail, sur une région. Vous pourrez consulter les rapports qui sont publiés, et éventuellement échanger avec les directeurs si vous avez plus de questions ou d'information. Pierre. Je t'invite à me rejoindre.

| IV. Création de l'Ofis (délibération) |

Michel COSNARD, président:

Nous allons passer maintenant au quatrième point de l'ordre du jour, qui concerne la création d'un nouveau département au sein du HCERES, département qui s'appellerait l'Office français d'intégrité scientifique. Cette décision que nous allons prendre, et pour laquelle je vais vous faire voter, il y aura une délibération, comme c'est prévu par la loi pour toute création de nouveaux départements, est basée sur le rapport intitulé bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique, par Pierre Corvol. Pour parler de ce rapport et de cette proposition, il me semblait qu'il était le plus important pour vous d'avoir l'auteur du rapport, ou du moins le coordinateur, je ne sais pas comment Pierre se présentera devant vous, de sorte que vous puissiez avoir une présentation la plus détaillée possible de ce rapport, et éventuellement que Pierre puisse répondre à vos questions. Excuse-moi Pierre, je crois que tu as des slides, je pense que celui-ci. Pierre, je te passe la parole en parlant dans le micro. Je vais essayer de ne pas le fermer.

Présentation du rapport Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique

Pierre CORVOL :

Merci beaucoup, Monsieur le Président, cher Michel, merci. Effectivement en janvier 2016, Thierry Mandon, qui avait été alerté par un certain nombre de manquements à l'intégrité scientifique, m'a demandé d'entreprendre finalement un point sur ce grand et important sujet. Je dois dire que je n'aurais rien fait si je n'avais pas été aidé dès

le départ par un réseau de référents d'intégrité scientifique, avec qui j'ai travaillé depuis un peu plus d'un an, pour aboutir à la présentation que je vais vous donner.

Je ne vais pas vous convaincre évidemment de l'importance de l'intégrité scientifique. Néanmoins, je crois nécessaire de vous dire qu'il faut bien distinguer l'intégrité scientifique et la conduite rigoureuse et intègre de la recherche, de l'éthique. L'éthique, c'est autre chose. L'éthique est un débat sur les progrès que réalise la science, c'est donc un sujet à discussion. Tandis que l'intégrité scientifique, c'est de la déontologie et cela ne se discute pas. Il y a des règles, on doit les suivre.

Il y a toujours eu des cas de fraude, et c'est clair que l'arrangement des données ne date pas d'aujourd'hui, malheureusement, aujourd'hui elles sont plus facilement repérées. Je dis « malheureusement » pour les auteurs de fraude, bien sûr, parce que nous avons des logiciels anti-plagiat, des logiciels de traitement d'images, pour repérer les manipulations de Photoshop ou autres. Le problème c'est qu'elles sont rapidement médiatisées et reprises, notamment par les médias de toutes sortes, et elles sont plus préjudiciables. Je vais simplement prendre un exemple.

- A l'heure actuelle dans l'opinion des gens, persiste quelque part un doute concernant l'innocuité des vaccinations triples, lié à une affaire, l'affaire Wakefield, qui date d'une dizaine d'années, alors qu'un médecin a malheureusement démontré, croyait-il, une relation entre triples vaccinations, rougeole, oreillons et rubéole, et autisme.
- Un deuxième exemple, c'est le QI héréditaire, avec des falsifications grossières de Cyril Burt. C'est encore un exemple récent, qui fait qu'encore aujourd'hui, persiste quelque part un doute sur ce point.

Or cette intégrité scientifique repose d'une part, certes, sur la responsabilité individuelle du chercheur, mais la chose qui me semble importante, et c'est pour cela que nous sommes là ensemble, je crois, pour discuter de la création de l'Ofis, c'est aussi une responsabilité de l'opérateur de recherche, du chef d'établissement, du président d'université. Il me semble donc important d'envisager de façon systémique, cette question importante.

Chronologiquement, bien qu'il s'agisse d'une affaire relativement ancienne, comme vous le voyez, elle a été prise réellement sérieusement en considération dans les années 1990-1992 aux Etats-Unis, par la création d'un *office of research integrity*, puis en France, à la suite d'un problème de cet ordre, en 1999, par la création d'une délégation à l'intégrité scientifique. En France, aussi, en 2015, un certain nombre d'opérateurs de recherche ont décidé d'établir une charte nationale de déontologie des métiers de la recherche, suivant ainsi un code européen pour l'intégrité de la recherche, et d'autres propositions, par exemple la déclaration de Singapour, qui sauf erreur de ma part, fait partie de votre référentiel HCERES.

Une charte nationale de déontologie des métiers de la recherche signée par la CPU, au nom des universités et plusieurs opérateurs de recherche, mais on en était là. En 2015, il était nécessaire d'aller de l'avant, et c'est la raison pour laquelle en janvier 2016, Thierry Mandon a demandé de faire un rapport sur ce qu'avait apporté cette charte nationale, rapport que j'ai fait, avec Rémi Gicquel, et avec l'aide aussi des référents intégrité scientifique. Ce rapport a été rendu en juin 2016. J'en dirai un mot puisque vous devez l'avoir sur table. A la suite de ce rapport, chose qui m'a vraiment plu, au lieu de le voir enterré ou mis quelque part, ce rapport a été l'argument qu'a utilisé Thierry Mandon, pour dire : « maintenant il faut mettre en œuvre un certain nombre de ces propositions ». Le problème, c'est qu'il y en avait seize, et pratiquement, je peux dire qu'on a avancé sur l'essentiel de ces propositions, et notamment avec un cadrage juridique, une lettre circulaire qui va être publiée jeudi au BO, et d'autre part, la création ou la proposition de création d'un nouveau département au sein de l'HECERS, l'Office français d'intégrité scientifique.

Cette enquête, nous l'avons menée avec Rémi Gicquel, IGA ENR, auprès de 15 grands organismes et établissements de recherche, et de 72 universités. Auprès des organismes et établissements de recherche, j'ai été moi-même interrogé, discuter et m'informer auprès des PDG ou des directeurs d'établissement. Nous avons envoyé en revanche un questionnaire aux 72 universités, avec un taux de réponse médiocre de 37 %. C'est pour cela qu'en aucun cas, nous pouvons considérer que cette enquête est exhaustive, il faut le voir comme cela.

Il s'est avéré que sur les questions simples de savoir s'il existait, par exemple, une délégation à l'intégrité scientifique, ou simplement un référent d'intégrité scientifique dans les établissements, on était loin du compte, puisque 10 sur 15 des établissements de recherche effectivement avaient un référent ou une structure dédiée, mais que 20 sur 27 universités avaient aussi de tels dispositifs. Il n'y avait pas de typologie officielle, c'est-à-dire qu'il est important de savoir de quoi on parle quand on parle de manquements à l'intégrité scientifique, nous nous en sommes

bien rendu compte. Or il était essentiel, voire classé, pour pouvoir ensuite évaluer, et éventuellement juger. Insuffisant au niveau du recensement des cadres, certains nous ont dit « mais nous n'avons pas de problème », évidemment il n'y a pas de recensement, donc à ce moment-là il était rare de trouver un problème qui se présente. C'est donc une formation qui existait pratiquement dans tous les organismes de recherche, qui était franchement insuffisante. Au niveau des universités.

Pour aller de l'avant, la première chose concrète a été de préciser que, dans le nouvel arrêté sur les écoles doctorales, soit enseignée au même titre que l'éthique, l'intégrité scientifique. « Veille à » = « il faut » enseigner l'intégrité scientifique, ai-je appris dans le langage du respect de l'autonomie des universités. A l'issue de tout cela, et c'est vraiment important de voir que c'est finalement en réfléchissant avec ceux qui vont malheureusement devoir se coltiner avec l'intégrité scientifique et avec les directeurs d'établissement, je me suis rendu compte qu'il y avait une véritable demande. Ce que nous proposons-là ne serait pas quelque chose d'imposé complètement de l'extérieur, mais répondait finalement à une attente, celle d'un cadrage juridique national, c'est, comme je l'ai dit, la lettre circulaire, de préciser le rôle des référents intégrité scientifique dans la mesure où nous pensons qu'il s'agit là de personnes absolument indispensables qui vont faire le lien entre la Direction de l'établissement ou de l'université et la communauté des chercheurs et des personnels de la recherche en général. Le développement de formations était évident, un minimum d'harmonisation et de mutualisation étaient nécessaires. C'est difficile pour une petite Université, ou un petit organisme de recherche d'organiser tout cela, c'est bien de pouvoir bénéficier des règles mises en œuvre par les autres. Enfin, quand j'ai posé la question, ou on me l'a suggérée, la création d'une structure nationale, transversale, dédiée à l'intégrité scientifique, qui serait capable de donner des avis, qui servirait d'observatoire et qui animerait en quelque sorte une véritable politique d'intégrité scientifique.

On a fait un petit benchmark. J'étais aux Etats-Unis visiter l'*Office of research integrity*, la *National sciences foundation*, l'*American association for advancement of sciences*, etc. C'est très intéressant de voir que nos cultures sont franchement différentes aux Etats-Unis, l'ORI, l'*Office of research integrity*, dépend du *Public Health service*, c'est une structure qui traite uniquement des grosses fraudes, c'est-à-dire falsification, fabrication, plagiat. Et là, il y a traitement pénal, si après discussion médiation, on n'arrive pas à résoudre la situation, ou s'il y a eu manifestement une fraude majeure, le FBI débarque dans le laboratoire, et plusieurs cas se sont traduits par la mise en prison du chercheur.

J'ai aussi noté, ce que je ne savais pas, c'est qu'Obama, dès 2009, avait fait un mémorandum sur *Open sciences*, qui était particulièrement intéressant, qui préfigure en quelque sorte la loi pour la République numérique en 2016 et qui, d'autre part, insiste sur le fait qu'une politique similaire doit être mise en œuvre dans toutes les agences de recherche publique et les universités.

Au Québec, c'est assez intéressant, c'est différent. Il n'y a pas de traitement pénal des méconduites. En revanche, le financement des fonds de recherche du Québec est conditionné à l'assurance d'une politique d'intégrité scientifique mise en œuvre par l'institution attributaire. C'est en quelque sorte un verrou préalable au dépôt d'un projet de recherche.

Qu'en est-il en Europe ? Comme vous le savez, en Europe, la Commission européenne met dans ses priorités, réellement, l'intégrité scientifique, la responsabilité du chercheur vis-à-vis de ses projets en matière d'environnement et d'apports sur le plan sociétal, avec naturellement une préoccupation éthique. Je suis allé voir Carlos Moedas qui se félicite que la France maintenant se met, en quelque sorte, dans le rang européen, et même aille plus loin puisqu'il me dit « d'une façon générale, la politique que la France développe activement en réaction à votre rapport, pour promouvoir l'intégrité scientifique constitue un encouragement pour la politique européenne en la matière. Je suis convaincu que nous serons en mesure de profiter des synergies naturelles entre nos actions, pour contribuer à faire de l'Union, un exemple à suivre pour les autres régions du monde. » Je pense que c'est encourageant de voir que la France joue, ou pourra jouer un rôle.

Car les autres pays ont mis en place depuis un certain temps, des structures, chacune évidemment avec ses caractéristiques spécifiques en fonction des pays, mais ils ont des structures transversales dédiées au traitement de l'intégrité scientifique. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais là je vous en ai mis quelques-unes, en partant des plus dures qui se rapprochent de l'*Office of research integrity* américain, Danemark Norvège avec un organe indépendant qui fait des enquêtes, et à l'issue des enquêtes, il y a un juge avec des personnes académiques qui vont déterminer s'il y a eu manquement ou non, et quel type de sanction il faut donner. La Suisse a une commission d'intégrité scientifique, qui se repose en partie ou même essentiellement sur des académiciens. Au Royaume-Uni c'est différent, ne soyez pas surpris, c'est une *Charity*, c'est une association libre, financée par le *Welcome Trust* et

d'autres, qui agit avec des textes institutionnels. Et aux Pays-Bas, ce qui est intéressant c'est qu'il y a une chaire de méthodologie et d'intégrité scientifique à Amsterdam. Ils considèrent que la situation est suffisamment importante pour avoir créé une structure académique.

En 2017, nous aurons une note circulaire, une lettre circulaire plus précisément relative à la politique d'intégrité scientifique, qu'a signée Thierry Mandon. Nous avons produit un vade-mecum, que vous devez avoir aussi sur table, qui devrait être imprimé correctement dans les jours qui viennent. Excusez-moi, je n'ai pas de secrétaire, donc nous avons fait cela, comme ça. Nous avons précisé dans ce vade-mecum les missions du référent intégrité scientifique, en termes de vigilance, prévention et traitement, réédition de comptes. La typologie dont j'ai dit tout à l'heure l'importance pour classer et traiter les manquements à l'intégrité scientifique est évoquée, d'ailleurs il y aura un gros travail à faire. Il y aura beaucoup de travail à faire ultérieurement. Et la création de l'Ofis sur lequel maintenant, je vais dire quelques mots, avant de passer la parole à Michel Cosnard.

L'une de nos recommandations fortes était effectivement de créer un bureau, une cellule, un office, une structure transversale indépendante qui gèrerait les questions d'intégrité scientifique, expertise, conseil, avis, observatoire et un lien institutionnel avec notamment les différents opérateurs et agences de moyens de recherche et avec l'Europe et l'international. Nous souhaitions dans ce rapport, une structure qui soit indépendante des organismes de recherche, cela nous semblait important d'avoir effectivement une indépendance à cet égard, et d'autre part, qui soit autonome et qui puisse bénéficier, pour travailler dans des conditions pérennes, de conditions suffisantes pour exercer de façon indépendante sa mission. Avec notamment une indépendance méthodologique puisque finalement notre Ofis aura pour rôle d'orienter en quelque sorte, la politique d'intégrité scientifique, et de proposer un certain nombre de moyens pour y arriver.

Je vois trois grandes missions, mais c'est un peu arbitraire de classer ainsi les choses.

Tout d'abord une plateforme de réflexion en interaction naturellement avec les opérateurs de recherche, de réflexion, de partage, de partage de bonnes pratiques de recherche avec, et c'est absolument indispensable une élaboration d'avis, de recommandations et de référentiels. Je pense qu'avec les opérateurs de recherche, avec les référents intégrité scientifique, nous devrions pouvoir harmoniser les pratiques et les référentiels. Car aujourd'hui, si vous regardez, je l'ai fait parce que c'était en quelque sorte ma mission, le nombre de codes, de chartes, de codes de conduite de recherche intégrée, etc., il y en a beaucoup, et il me semble souhaitable d'éviter une dispersion. Ceci d'autant plus que maintenant nous avons un code européen qui va de nouveau être publié en 2017 incessamment, il suit celui de 2011 qui me semble vraiment très bien réalisé. Il faut faire partager ces outils. Nous devrions avec l'Ofis, avoir un appui à l'ensemble des opérateurs pour qu'ils puissent mettre en œuvre ces obligations et ces engagements. L'Ofis aura un rôle de suivi de cette mise en œuvre, de cette mise en place de la politique scientifique intègre. Et l'Ofis pourra être amené à faire des recommandations, à être critique sur les pratiques ou l'absence de pratique de certains opérateurs. Il y a du travail. Le fait qu'il y ait eu peu de réponses à mon questionnaire sur lequel j'ai insisté de la part des universités montre qu'il va falloir passer un certain temps à ce sujet.

L'aide à l'organisation de médiation dans certains cas, je crois que c'est un sujet important à discuter en aucun cas, me semble-t-il, nous voyons dans notre esprit, l'Ofis être un organisme de jugement en matière de manquement à l'intégrité scientifique, pas plus qu'une cour d'appel. Ceci dit, dans certains cas complexes, avec de multiples opérateurs du public, du privé et de l'international, un chef d'établissement, un président d'université peut être un peu pris au dépourvu. Etant donné la structure de l'Ofis pouvoir rendre à ce collègue un service en lui disant : dans tel cas, on pourrait imaginer qu'il y ait tel type de médiation qui aboutisse finalement au traitement d'un sujet complexe, il me semble que ceci peut être très utile. Dans tous les cas, je crois qu'il est important que l'Ofis veille à des mécanismes de recours qui soient conformes aux standards internationaux.

L'observatoire est la deuxième grande mission. La mise en place des engagements de la recherche et des bonnes pratiques. L'Ofis devra veiller à la diffusion des informations, il aura un rôle de veille, il y a beaucoup d'informations qui viennent de beaucoup d'endroits, l'Ofis devra les faire circuler, contribuer à la formation des référents, des experts et des formateurs, recenser les cas de manquements et leur traitement. Aujourd'hui, nous n'avons qu'une vue extrêmement partielle. Or si nous voulons montrer que nous progressons, il nous faut des chiffres pour démarrer. Je crois nécessaire d'avoir ce type de recensement et de suivre les progrès en la matière. Un rapport annuel d'activité sera évidemment indispensable.

La troisième mission, c'est la contribution à l'animation nationale et internationale, en promouvant et en valorisant les initiatives du réseau des référents, sur lequel, encore une fois, j'insiste, car ils vont être la base, le

lien, l'articulation avec les présidents et directeurs d'organismes. Il y a une chose importante c'est la stimulation des travaux de recherche autour de l'intégrité scientifique. Si nous manquons si cruellement de statistiques concernant ce problème en France, c'est que nous n'avons pas de statistiques et de travaux liés à ce problème. Or, les sciences humaines et sociales peuvent nous aider, en réfléchissant à la manière du pourquoi ces manquements, et quelles sont les solutions qui pourraient être proposées pour améliorer les choses, car tout est dans le préventif, espérons-le. Des liens avec les académies sont indispensables, un site Web est indispensable. Le site de l'*Office of research integrity* est une petite merveille. On peut télécharger ainsi un certain nombre de cas, il y a des DVD, il y a des moocs. A l'heure actuelle l'université de Bordeaux est en train de créer l'équivalent d'un MOOC que nous pourrions mettre ainsi rapidement sur le site Web de l'Ofis. Naturellement l'Ofis aura un rôle d'articulation avec les collègues européens et internationaux qui s'occupent de ce type de problème.

Je crois que je vais m'arrêter, je vous laisse peut-être simplement cette dernière diapo pour dire en gros l'articulation de l'Ofis avec le HCERES et la création d'un Conseil d'intégrité scientifique et une équipe opérationnelle. Michel, tu vas vouloir emmancher là-dessus. Je suis prêt naturellement à répondre à toutes les questions. J'étais un peu rapide.

Michel COSNARD, président :

Non c'était parfait. Avant d'embrancher, je propose d'ouvrir la discussion sur le rapport et la présentation qu'a faite Pierre Corvol. Gérard Berry, puis Constantina Bacalexi.

Gérard BERRY:

Juste un commentaire, j'avais déjà lu le rapport, je l'ai relu, il est très bien fait. Il y a juste un point dans le rapport qui n'est pas mentionné, et qui me paraît assez fondamental. J'ai été impliqué dans plusieurs histoires, pas moi-même, c'est compliqué, mais il y a quelque chose qui n'est pas très connu des gens, c'est absolument nécessaire du contradictoire dans l'examen. On a beaucoup discuté avec Alain Supiot qui connaît très bien ce genre de choses, et cela n'apparaît pas dans le rapport. Je pense qu'il y a plein de gens qui ne sont pas au courant qu'il faut que cela soit contradictoire. J'ai vu des gens déjà en phase de fraude dire, on ne va pas demander son avis à la personne en question.

Pierre CORVOL :

C'est réparé dans le vade-mecum, que tu n'as peut-être pas eu le temps de lire aussi attentivement que le rapport, mais dans le vade-mecum, en toutes lettres il est marqué que la procédure doit être contradictoire. On a même pris un terme typiquement juridique, car effectivement nous ne pouvons pas imaginer les choses sans une procédure contradictoire, il faut entendre les deux parties. Et si nous allons au bout des choses, c'est pour cela que je discute un peu de la question de l'appel, en pratique, il n'y a pas eu d'appel au cours des 10 ou 15 dernières années en France, mais c'est une chose qu'il faut quand même évoquer. Mais, tout à fait d'accord avec toi, cela a été rattrapé.

Michel COSNARD, président :

Madame Bacalexi.

Constantina BACALEXI :

Merci beaucoup, pour la présentation et le rapport qui m'a paru vraiment fort intéressant, on en a besoin. Merci aussi d'avoir pris en compte tous les personnels de la recherche, pas seulement ceux estampillés chercheurs, parce qu'effectivement les ingénieurs et les techniciens sont aussi impliqués, et aussi les doctorants que nous encadrons souvent. Je voulais vous demander si vous avez eu des interactions avec les comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail qui existe avec les organismes. Parce que du côté des personnels, on a vu que souvent les cas de manquement à l'intégrité scientifique sont sources de souffrance pour les personnels qui en sont victimes. Donc, on peut aussi créer des inégalités entre les personnels, mettre des collègues en position d'insécurité par rapport à leur travail. C'est ma première question. La deuxième c'est un peu...

Michel COSNARD, président :

On va peut-être prendre la première, après la seconde, je vous repasserai la parole.

Pierre CORVOL :

Je vais être franc : non, nous n'avons pas pris contact avec les CHSCT, c'est vrai, mais je vois bien ce que vous voulez dire ayant présidé le Collège de France pendant six ans, et ayant vu effectivement la souffrance au travail qui peut exister. Là, on parle réellement d'intégrité scientifique de la pratique de la recherche. C'est peut-être un peu éloigné. Je ne me souviens pas avoir vu dans les documents européens ou autres que j'ai pu consulter, cet aspect des choses, mais je reste absolument ouvert, je crois qu'il faut être plus ouvert, plutôt que fermé.

Michel COSNARD, président :

Madame Bacalex, je vous repasse la parole.

Constantina BACALEXI :

C'est très bien de mettre en place tout cela, mais est-ce qu'une des causes qui est évoquée dans le rapport va être plus mise en avant ? Par exemple, la pression et la publication, que ce soit envers les personnels déjà en place, etc., ce qu'on discutait tout à l'heure sur les critères bibliométriques et quantitatifs qui sont un des motifs du manquement à l'intégrité, et surtout la pression par rapport aux jeunes, et non seulement des étudiants, des doctorats, mais par rapport aussi au personnel précaire.

Pierre CORVOL :

Tous les personnels, y compris les personnels académiques, avec leur médaille aiment bien avoir un *nature*, c'est la première chose qu'ils disent en se présentant à quelqu'un de leur âge, ce que je trouve un peu surprenant. Je suis bien d'accord avec vous. C'est pour cela que l'Ofis a un grand avenir, parce que je ne le vois pas uniquement comme un exercice de traitement des manquements à l'intégrité scientifique, qui est une manière restreinte, de voir les choses. Je le vois comme en même temps un creuset de réflexion sur ces sujets. Etant à l'heure actuelle, mes collègues m'ont élu Vice-Président de l'Académie des sciences, je souhaiterais que l'Académie des sciences, parce que ce sont des vieux qui finalement « n'ont plus rien à montrer », j'aimerais bien qu'il y ait une réflexion sur l'évaluation de la recherche, des chercheurs, les publications. Je peux vous dire que ceci, pour moi, fait partie intégrante de la réflexion à venir. Dans l'immédiat, je comprends qu'il faille se centrer sur la création, mais il me semble que c'est un point très important. Nous rejoignons complètement, à cet égard, je crois, les préoccupations qui peuvent être les vôtres. J'ai fait récemment à l'Ecole de physiopathologie de Pari VI, un topo pour me mettre à la place d'un formateur sur l'intégrité scientifique. Il y avait 150 étudiants, j'avais préparé cela avec des étudiants, c'est beaucoup mieux que de le faire avec *ex cathedra*, et l'une des étudiantes m'a dit : « vous savez que si on ne publie pas dans la Sainte Trinité, on n'y arrive pas ». La Sainte Trinité pour ces étudiants en biologie c'est *Cell*, *Nature* et *Science*. C'est affreux d'entendre des trucs pareils. J'y suis arrivé durant ma thèse, sans faire allusion à la Sainte Trinité. C'est terrible.

Michel COSNARD, président :

Merci Rémy Mosseri.

Rémy MOSSERI :

J'ai des remarques sur le vade-mecum essentiellement. D'abord, je vous remercie pour la présentation, parce que, des excellentes propositions du rapport, la seizième, celle qui propose la création d'un bureau, office, etc. c'est celle qui me paraissait la plus floue. Je commence à mieux comprendre ce qu'il y a derrière. Il y a des choses dans le vade-mecum qui m'ont questionné. Page 3, vous dites : « les pratiques douteuses de recherche sont l'une des causes du faible pourcentage de reproductibilité des résultats de recherche ».

Pierre CORVOL :

Cela s'appuie, si je peux me permettre de répondre.

Rémy MOSSERI :

Je n'avais pas encore posé ma question, mais ce n'est pas grave, je suis intéressé pour avoir la réponse.

Pierre CORVOL :

C'est vrai que c'est une affirmation qui vient d'un article dans *Nature* de 2016, dans lequel 15 000 chercheurs ont été interrogés en ligne. C'est très intéressant parce que ce sont des chercheurs venant de la chimie et allant

jusqu'aux Sciences humaines et sociales, et la question qui leur a été posée, c'est : estimez-vous que vous pouvez reproduire, premièrement, les résultats des autres, deuxièmement vos propres résultats ? Je ne vais donner que les résultats pour la biologie, et dans la biologie, les chercheurs disent qu'ils reproduisent de l'ordre de 30 % le résultat des autres, et 40 % leurs propres résultats. Après, toujours dans cette étude, une réflexion est faite, je ne sais pas très bien, comme je vous le dis, malheureusement ce n'est pas très rigoureux, mais ils estiment que 40 % de cette très faible reproductibilité viendrait de fraude au sens *misconduct* ou tout ce que vous voulez. Il y a quelques arguments pour dire cela et il y a toute une réflexion sur la reproductibilité, ou plus exactement malheureusement, l'absence de reproductibilité des résultats qui se fait à l'heure actuelle. Je crois que c'est un des points importants.

Rémy MOSSERI :

Sur ce point, il se trouve que je participe au comité d'éthique du CNRS depuis deux ans, donc je suis à fond dans ces questions. Je crois qu'il faut faire attention à la disparité disciplinaire vis-à-vis des questions de fraude, etc. Les choses ne se passent pas nécessairement de la même façon suivant les disciplines. Je crois qu'en physique, la reproductibilité c'est le gage de la véracité, et quand il n'y a pas reproductibilité, il peut y avoir erreur ou fraude, mais en tout cas, les choses sont assez claires. C'est plus compliqué, probablement dans les sciences de la vie, parce que les échantillons ont une histoire. Donc la remarque que je voudrais faire, c'est que la phrase me choque un peu comme ça. Et dans la constitution, à la fin du vade-mecum vous parlez de ce comité, des gens qui constitueront cet Ofis. Il me semble qu'il est très important, je ne sais pas ce que veut dire expert en intégralité, mais par contre ce qui est important, c'est qu'il y ait une couverture multidisciplinaire très large pour bien sentir les différents points de vue. En ce moment, on est en train de discuter de la question du plagiat ou de l'auto-plagiat, et elle est diverse en fonction des disciplines. C'était une première remarque.

Une autre remarque, cela va peut-être poser des problèmes, la mise en place des référents intégrité vis-à-vis des comités d'éthique existants. Parce que je ne suis pas tout à fait d'accord dans ce que vous dites dans le vade-mecum. Quand vous dites que « les comités d'éthique sont des lieux de débats, d'idées et d'opinion sur les finalités de recherche, contrairement à ce que seront les représentants intégrité », etc. En réalité, les comités d'éthique, en tout cas celui du CNRS, discutent très largement des questions d'intégrité au sens où vous l'entendez, la mise en place des référents intégrité va peut-être repositionner tout cela. Ce n'est pas juste des discussions très générales, les chartes et les documents à donner aux jeunes chercheurs sur l'intégrité scientifique sont aussi discutés aujourd'hui dans les comités éthiques. La grande différence entre comités d'éthique et représentants intégrité, c'est le fait que le représentant intégrité va être opérationnel et il va pouvoir traiter de cas particuliers, alors que les comités d'éthique en général ne le font pas.

Pierre CORVOL:

Je sais que nous avons une culture différente, vous êtes CNRS, je suis INSERM. A l'INSERM, comme je l'ai dit depuis 1999 existe une délégation à l'intégrité scientifique, et il existe depuis plus longtemps encore, un comité d'éthique. Les fonctions sont franchement très séparées. Michelle Hadchouel qui dirige après Martin Baechler, la délégation à l'intégrité traite réellement des questions de fraudes, falsification, mais elles jouent un rôle considérable dans la médiation, tous les problèmes de signatures d'articles pratiquement l'occupent l'essentiel de son temps. Or c'est important, parce que nous sommes à la limite de la méconduite scientifique. Ce sont des choses qui sont quand même franchement différentes de celles dont s'occupe à l'heure actuelle, Hervé Schnevers, avec Crispen Casnaren dans le traitement ou non de l'embryon, à quel stade, etc. Tel que je l'ai vu, et tel que je l'ai vu pratiquer par ailleurs, les choses sont vraiment bien séparées.

Je sais que, pour en avoir discuté avec votre Président Alain Fuchs, il n'était pas d'un enthousiasme communicatif pour créer une délégation à l'intégrité scientifique, il attendait les décrets d'application de la loi relative à la déontologie des fonctionnaires. Je pense qu'il y a besoin d'un référent déontologue, qu'il y a besoin de savoir qui a éventuellement un conflit d'intérêts ou un lien d'intérêt. Tout cela, ce sont des choses très techniques. D'ailleurs, vous le dites vous-même, et je suis mille fois d'accord, que cela n'est pas tout à fait pareil, les SHS, pour aller jusqu'au bout, en mathématiques dures ce ne sont pas les mêmes plagiats, ce ne sont pas les mêmes types de fraudes, ce ne sont pas les mêmes comportements, évidemment. Donc, cela veut dire aussi qu'il faut avoir à décliner à chacun de ces niveaux-là, des gens qui soient suffisamment experts, et avec à côté d'eux, un expert ou quelqu'un de juridique qui anime en quelque sorte la réflexion sur ces sujets. Ces sujets sont réellement, à mon avis, différents de l'éthique. Que vous vous occupiez du plagiat, c'est bien. Mais honnêtement, si vous regardez dans le monde, vous l'avez sûrement vu, le plagiat est quand même quelque chose qui est pris en charge en premier lieu par l'*Office of research integrity*.

Rémy MOSSERI :

Je peux encore poser deux questions ? Il y a page 8 : Pratiques douteuses. Vous mettez en exergue la segmentation des publications le *salami slicing*. C'est vrai, mais en même temps, là aussi, on a eu une discussion. Il faut faire attention de ne pas oublier le caractère incrémental des recherches, avec des allers-retours, et la nécessité que nous avons d'avoir des publications un peu *self-contained*, qui font que nous pouvons avoir des recouvrements très importants entre des papiers, mais que néanmoins ce n'est pas du *salami slicing* au sens péjoratif, mais que cela correspond à la façon dont avance la recherche, et que des logiciels de repérage automatique de plagiat ne verront peut-être pas. Il faut faire un peu attention sur ce point.

Pierre CORVOL :

Je dirai simplement une chose, je suis d'accord avec ce que vous dites, mais au fond, il faut voir ce vademecum comme un premier document. D'ailleurs c'est tellement vrai qu'il s'appelle document de travail, je l'ai mis en filigrane. Donc cela va évoluer. Pour moi, l'intégrité scientifique, telle qu'elle est aujourd'hui en France, cela ne peut qu'évoluer. Vous avez vu en un an ce qui a été fait. Ce que j'espère, c'est que l'Ofis va faire évoluer tout cela avec des réflexions et notamment avec des référents intégrité scientifique qui vont faire ressortir des questions de la base.

Rémy MOSSERI :

Mon dernier point, c'est sur l'aspect juridique. Effectivement, comme le dit le document, il n'y a aujourd'hui qu'un point de vue légal, qui est celui de la contrefaçon, et ce n'est pas tout à fait adapté à l'ensemble des FFP. Et puisqu'il y a des représentants des parlements, il y a des discussions à avoir probablement sur la qualification en termes de loi des fraudes et manquements à l'intégrité qui ne soient pas juste alignés sur la contrefaçon économique et industrielle.

Pierre CORVOL :

Tout à fait d'accord.

Michel COSNARD, président :

Sébastien Amigorena.

Sébastien AMIGORENA :

C'était juste une remarque par rapport au fait que tout ce que j'avais vu pour le rapport entre la *misconduct* et les financements de la recherche, c'était au niveau des organismes pour demander qu'il y ait un certain comportement ou attitude des universités ou des organismes. Mais il y a un problème auquel nous avons été confrontés directement à l'ERC, qui me semble très embêtant, c'est le cas de dossiers scientifiques présentés, soit avec des fraudes avec des non inversés, soit avec des vrais dossiers de *misconduct* en cours qui n'ont pas été statués, et les gens qui demandent de l'argent. Dans le cas présent, c'était un scientifique allemand qui avait été convaincu de fraude aux Etats-Unis par l'office du MCI, où c'était écrit clairement qu'il avait triché, et l'ERC n'a pas eu le moyen de lui refuser son contrat ERC. Donc on lui a donné, en sachant qu'il avait triché qu'il était venu en Europe pour échapper aux poursuites. Est-ce qu'il y aura des recommandations ou une façon pour les agences de financement, de prendre en compte tous ces dossiers ? Ce serait bien d'avoir une réflexion là-dessus. C'était un domaine, l'autre...

Michel COSNARD, président :

On peut peut-être traiter le premier, c'est plus facile. Je m'excuse, je préfère segmenter, ou saucissonner, comme cela, ça permet des rédactions plus simples.

Pierre CORVOL :

Oui, c'est une discussion que nous avons à l'heure actuelle avec l'ANR, que je dois revoir d'ailleurs jeudi matin, dans la mesure où nous souhaiterions qu'à l'instar de ce que fait le fonds de recherche au Québec, c'est pour cela que j'en ai dit quelques mots, il y ait d'une part, lorsque l'on soumet au niveau de l'ANR une demande de projet, a minima une coche disant qu'on a pris connaissance de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche. Cela me semble le minimum. La deuxième chose, c'est que ce que nous souhaiterions, mais il faut que ça passe devant le Conseil d'administration de l'ANR, qu'il y ait une condition que si le projet est donné, l'institution

attributaire ait mis en place une véritable politique d'intégrité scientifique. Et j'ai regardé au NIH ou au Québec, comment c'est demandé, c'est une feuille dans laquelle on dit « oui, il y a un référent, son nom, etc. ». D'ailleurs, à l'heure actuelle, le NIH, pour tout projet collaboratif INSERM - NIH, demande quel est le nom du référent intégrité scientifique, etc. Pour avoir fait beaucoup de demandes, et comme je suis plus âgé que toi, Sébastien, sans doute plus que toi, je souhaite absolument qu'il n'y ait pas d'excès administratif en termes de remplissage de formulaires, néanmoins, cela me semble jouable, et c'est opposable. C'est-à-dire que quelqu'un qui à ce moment-là, est convaincu d'avoir menti en disant qu'il a suivi ou qu'il allait suivre la charte et qu'il ne l'a pas fait, il y a un problème qui peut être traité sur le plan juridique et peut-être pénal, le cas échéant.

Sébastien AMIGORENA :

La deuxième, c'est une question par rapport à la présentation que tu nous as donnée de l'Ofis.

Michel COSNARD, président :

C'est un peu tôt. On va prendre la question, mais cela fait partie de la présentation que je dois faire après Pierre. Mais tu peux poser la question, et on en reparlera éventuellement.

Sébastien AMIGORENA :

La question c'était sur la proposition de l'indépendance, c'est-à-dire qu'est-ce qui est entendu par « indépendant ». Juste pour préciser, l'indépendance par rapport à l'INSERM, à certains organismes, etc., je comprends, mais par rapport à l'HCERES, qu'est-ce que tu penses que doit être l'indépendance ? A quel degré ? Et comment cela s'articule ?

Pierre CORVOL :

Comme je l'ai évoqué, l'indépendance réside essentiellement dans le but que l'on donne à l'Ofis, dans la mesure où il n'y a pas de recouvrements entre la mission de l'Ofis d'une part, et la mission de l'HCERES, d'autre part. Cela me semble très important de bien considérer que les méthodologies, la manière de mettre en œuvre ces méthodologies et les moyens soient autonomes par rapport aux moyens et aux objectifs de l'HCERES. C'est comme cela que je le vois, nous sommes tous dépendants de quelqu'un, nous sommes dépendants des crédits notamment, je ne peux donc pas dire que l'espace de la recherche, l'ESR va donner à l'Ofis, c'est sûr. Mais d'un autre côté, je pense que cette indépendance est telle que je viens de le dire. Après, je pense que Michel en parlera, il y a la gouvernance, là il y aura obligatoirement la participation du président de l'HCERES aux réflexions du comité intégrité scientifiques qui, en quelque sorte, orientera la structure opérationnelle qui sera l'Ofis lui-même, c'est-à-dire les équipes ou l'équipe opérationnelle de l'Ofis. Et que le Président à ce moment-là, participe aux travaux me semble extrêmement souhaitable. Pour moi, il n'y a pas d'ambiguïté.

Eliane KOTLER :

Moi aussi, la frontière entre éthique et intégrité scientifique m'a paru a priori beaucoup plus floue que vous ne l'indiquez, et je me demande si ce n'est pas lié à l'acceptation du mot éthique dans le domaine médical. Parce là on voit très bien à quoi nous pouvons faire référence, aux questions de fin de vie, aux questions d'embryons, etc. Mais dans le domaine des sciences humaines et sociales, par exemple, il me semble que les tiroirs sont sans doute moins étanches. J'aurais aimé que vous nous donniez peut-être un exemple de ce qui relève de l'éthique dans un autre domaine que le domaine médical, pour que nous y voyions un peu plus clair, peut-être.

Pierre CORVOL :

En discutant avec des collègues, peut-être pas suffisamment, des SHS, nous avons eu une discussion sur le partage des données. Cela me semble un point intéressant, à un moment où les données massives sont exploitées non seulement par le milieu médical précisément, mais aussi dans le domaine des SHS, les enquêtes, etc. Là, il y a un côté éthique, de respect de la personne et donc de la non-divulgaration des identités lorsque nous avons à faire une enquête, ou des questionnaires, etc. Mais il y a aussi une question qui est à mon avis relève de l'intégrité scientifique, qui est que ne pas vouloir partager des données qui, au préalable, on peut se mettre d'accord sur le groupe de travail et savoir ce qui va pouvoir être livrable ou pas, à ce moment-là, il y a une question d'intégrité scientifique qui se pose et qui est légale puisque je m'appuie encore une fois sur la loi République numérique. Donc, je prends un exemple volontairement un peu difficile et un peu charnière, comme vous le souhaitez. Je ne peux pas aller beaucoup plus loin, parce que nous allons construire notre philosophie en marche pour être franc. Je suis d'origine biomédicale, et c'est vrai que je me suis plus inspiré là-dedans, il fallait faire vite, vous l'avez compris, plus

sur mon expérience et mes contacts. Il manque un peu de SHS, cela me l'a été un peu reproché à Nancy, au moment où nous avons eu une discussion. J'ai répondu que c'était vrai, mais j'aimerais bien, moi aussi, que les SHS ne nous aident plus vite si je puis dire à formuler et à avancer.

Michel COSNARD, président :

On pourrait vous donner beaucoup d'exemples dans d'autres secteurs, Eliane, mais Gérard a souhaité répondre et va certainement donner en informatique...

Gérard BERRY :

Oui, on peut répondre très vite en informatique, on a plein de questions d'éthique qui n'ont absolument rien à voir avec la déontologie ou les bonnes pratiques. Vous en aurez une ce soir, dont vous allez beaucoup entrer parler avec APB, l'Algorithme post-bac, ce sont des questions d'éthique, ce ne sont pas du tout des questions de manquement. L'algorithme peut très bien être fait par des gens scientifiquement sans aucun défaut. Et il n'y a pas que là, l'ensemble des algorithmes qu'on emploie en ce moment, ou les algorithmes d'analyse de données d'ailleurs, qui sont sujet exactement à une différence très profonde entre l'éthique et... Ce n'est pas la même discussion.

Michel COSNARD, président :

On pourrait prendre un autre exemple, c'est tout ce qui concerne la vision par ordinateur, qui pose des problèmes déontologiques dès qu'elle permet la reconnaissance de personnes sans leur accord, et qui ne pose pas des questions d'intégrité scientifique. Un chercheur peut faire les choses très bien. Ce qui conduit par exemple, en tant qu'ancien président de l'INRIA, j'ai eu plusieurs fois à signer et à demander à des chercheurs de s'engager sur le fait que leur recherche, par exemple dans la vision par ordinateur, n'allait pas conduire à des manquements à l'éthique. Il aurait peut-être fallu rajouter aussi à l'intégrité scientifique, mais il y avait clairement une distinction entre les deux. Voilà quelques exemples qui vous permettent de voir la différence, et qui complètent ceux de Pierre. Hélène, je te passe la parole.

Hélène KIRCHNER :

Merci. Je voulais faire part de mes remarques qui reprennent certaines qui ont déjà été posées par mes collègues, donc j'ai une partie des réponses. Mais je voulais insister de nouveau sur le fait de l'importance de la discipline, et que suivant les disciplines, il pouvait y avoir des pratiques ou des façons de faire ou de comprendre les aspects de faute d'intégrité scientifique qui peuvent être variables. On parlait du *slicing* des publications, il peut y avoir aussi une compréhension un peu plus nuancée. Je pense qu'il faut faire vraiment attention à cela. Et ce qu'on vient de dire sur la différence entre éthique et intégrité scientifique montre bien aussi que dans les différentes disciplines, on n'a pas tout à fait les mêmes définitions. C'était un premier point.

Le deuxième point que je voulais mentionner, c'est que moi aussi j'ai été un peu questionnée sur comment nous étions arrivés à la décision de créer l'Ofis comme un département finalement de l'HCERES, et est-ce que cette décision ne posait pas un certain nombre de problèmes vis-à-vis de l'indépendance qu'on veut avoir de l'Ofis ? Puisque finalement l'Ofis reste sous la responsabilité hiérarchique de la présidence du HCERES.

Michel COSNARD, président :

Je reviendrai sur cette question qui est un peu centrale. Donc je propose que tu patientes quelques minutes.

Pierre CORVOL :

Je vais répondre à votre question, et en même temps à la question de Madame. Quand j'étais au Ministère de la Recherche ou l'équivalent aux Etats-Unis, ils m'ont demandé si je travaillais sur *scientific integrity* ou *research integrity*. Cela m'a pris de court, pour être très franc, parce que nous disons intégrité scientifique. Si vous regardez tous les textes américains et européens, ils parlent uniquement de *research integrity*, et c'est vrai que nous avons commencé par l'intégrité scientifique, qui est plus euphonique, qui est un peu plus large aussi, c'est le chercheur qui ne répond pas à des pressions politiques, idéologiques et financières. Mais *research integrity* a l'avantage je crois de parler vraiment de la pratique de la Recherche.

La deuxième chose à laquelle je voudrais répondre, c'est que peut-être n'avons-nous pas assez insisté sur le côté sciemment réalisé d'une faute. C'est-à-dire que nous pouvons faire une faute, mais ne pas vouloir la faire de façon délibérée. L'intégrité scientifique est violée quand une faute est délibérément faite avec un but mercantile de

promotion, de glorification, peu importe, mais je crois que c'est là aussi dans les frontières, quand on a quelquefois des difficultés à établir ces frontières, il faut se rappeler cela.

Gérard BERRY :

J'ai une proposition sur la différence entre les disciplines qui est très grande. Personnellement, j'ai déjà discuté avec pas mal de gens de pas mal de discipline. Un des problèmes qu'il y a, c'est que les gens ne veulent pas en parler en public de tout cela. Par contre, il y aurait moyen de faire un recensement à l'académie ou dans les pôles de l'ANR sur à quoi ressemblent les manques d'intégrité chez vous. Et avoir ce recensement, cela me paraîtrait très utile.

Michel COSNARD, président :

Merci. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec toi sur la dernière partie de ta présentation. Je crois qu'il faut se garder du caractère intentionnel. Ça, c'est extrêmement difficile et cela conduit... A mon avis la seule façon de le faire, cela ne peut être que devant des tribunaux. Lorsqu'on grille un feu rouge, est-ce qu'on l'a fait intentionnellement ou pas, je peux vous assurer que si vous le demandez aux conducteurs a posteriori, ils vous diront toujours qu'ils l'ont fait non intentionnellement. D'ailleurs, c'est la première chose qu'ils disent : « je ne l'avais pas vu, Monsieur le gendarme » ou « mais non, il était orange », etc. Je crois qu'il faut plutôt rester dans le domaine des faits, ce serait plutôt la recommandation que je ferai. Mais là, c'est plus ça titre personnel.

Présentation de l'Ofis

Michel COSNARD, président :

Maintenant, j'en viens à la deuxième partie de l'exposé, pourquoi l'Ofis comme département du HCERES. J'aimerais d'abord, en premier lieu, nous avons quasi exclusivement parlé de recherches académiques, nous sommes dans l'enseignement supérieur et de la recherche. Je voulais noter qu'il y a un deuxième secteur, c'est l'enseignement supérieur. J'insiste complètement sur le fait que cet Office d'intégrité scientifique aura des missions dans le domaine de la recherche et dans le domaine de l'enseignement supérieur. Je pense qu'il serait gravissime de dire que nous allons créer deux offices, un office R et un office ES, parce que dans ce domaine, je pense que cela commence, j'allais dire que l'on franchit, ou même dès qu'on s'inscrit à APB peut-être, dès qu'on franchit la porte de l'enseignement supérieur. Il est vraiment très important que cet Ofis ait les missions qu'a précisées Pierre, mais dans le contexte de l'Enseignement supérieur et de la recherche, donc y compris dans l'aspect formation, etc. C'était le premier point, et il faudra, me semble-t-il si nous allons jusqu'au bout, y veiller.

Le deuxième point que je voulais mentionner concerne HCERES et la question de l'évaluation. L'intégrité scientifique, comme vous l'avez vu déjà dans les référentiels, fait partie des critères d'évaluation à la fois dans le cadre des formations, à la fois dans le cadre de l'évaluation des unités de recherche, ou dans le cadre de l'évaluation des établissements.

Pour les experts aussi bien sûr, mais on n'est pas tout à fait dans le même cas. C'est-à-dire que pour les experts bien sûr on demande à ce qu'ils aient une intégrité scientifique totale, dans le cadre de l'évaluation, permettez-moi de revenir à mon propos. Là, nous sommes vraiment dans le cadre du rapport de Pierre, c'est-à-dire est-ce qu'un établissement a mis en place des dispositifs permettant de garantir et de traiter, voire d'anticiper l'intégrité scientifique ? Le rôle du HCERES en termes d'évaluation n'est pas de savoir s'il y a des cas de fraude ou pas, mais de savoir si en termes de qualité les mécanismes ont été mis en place, au niveau de la formation, au niveau de la recherche, au niveau de l'établissement. C'était le deuxième point.

Le troisième point, et là je commence à répondre à la question d'Hélène. Ce n'est pas le HCERES qui a souhaité créer un Ofis. Si on regarde le rapport de Pierre, si vous le lisez, il est évoqué dans le cadre du rapport que cet Ofis prenne la forme d'une autorité administrative indépendante. Petite difficulté, une loi sur les AAI vient de paraître, qui liste l'ensemble des Autorités administratives indépendantes. Madame, vous êtes tout excusée, je vous remercie de votre présence. Il semblait difficile, pour ne pas dire impossible de créer une nouvelle Autorité administrative indépendante, en plus des 26 qui ont été recensées, sachant qu'il y en a déjà 15 qui ont été supprimées. Je ne sais pas, je n'ai pas à me prononcer, puisque ce serait les assemblées nationales qui devraient le faire, mais la création d'une Autorité administrative indépendante retarderait la mise en place du dispositif de quelques années, voire peut-être jusqu'aux calendes grecques. Je vous rappelle qu'il n'y a qu'une seule Autorité administrative indépendante dans le domaine de l'Enseignement supérieur et de la recherche, c'est le HCERES. Ceci a

donc conduit un certain nombre de personnes, et en premier lieu Monsieur Thierry Mandon, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et la Recherche à me contacter en me disant que pense le HCERES d'héberger l'Ofis ? Je dois vous dire que cette question m'a été posée la veille de la réunion à laquelle Pierre Corvol et Monsieur Thierry Mandon ont parlé de la mise en œuvre des recommandations du rapport. Je ne sais plus exactement la date, mais c'était en décembre, je m'en souviendrai toujours parce que, la veille, il a fallu que je me prononce... J'ai émis l'idée que ce n'était peut-être pas incompatible. Il y a eu cette annonce qui m'a un peu pris de court, comme vous pouvez vous en douter.

La question se résume, Hélène, c'est un peu réducteur ce que je dis, c'est évident, c'est-à-dire que si on veut créer l'Ofis comme une Autorité administrative indépendante, la seule façon de faire c'est de la rattacher à une existante, et la seule existante c'était le HCERES. C'est une façon un peu négative de présenter les choses, mais c'est la façon dont je l'ai initialement vécue. Par la suite, j'ai creusé un peu plus le sujet avec mes collaborateurs, le Comité de Direction, etc. Nous nous sommes entourés d'avis, en particulier d'avis juridiques. Cette fois-ci, on se pose la question du point de vue du HCERES, est-ce que la création d'un département ayant pour mission, les missions relatives à l'intégrité scientifique, peut rentrer dans le cadre des missions du HCERES ? La réponse qui nous a été faite par des spécialistes de droit public était que cette mission d'animation de l'intégrité scientifique était une mission connexe aux missions d'évaluation que nous avons. On s'adresse aux mêmes domaines, l'enseignement supérieur et la recherche, et on s'adresse à une mission qui est liée à l'évaluation en partie, puisque c'est ce que j'ai dit juste avant, cela fait partie des critères. Il y a cette connexité, de même que l'OST est un département du HCERES.

Vous voyez-vous que lorsque le législateur a rattaché l'OST au HCERES, il a quand même pris soin de conserver une certaine forme d'indépendance en mettant au-dessus de l'OST, le COS, le Conseil d'orientation scientifique qui est à côté du collège du HCERES, il ne le remplace pas, les décisions concernant l'OST sont prises ici, mais en ce qui concerne les orientations, les discussions scientifiques, etc., elles sont discutées au sein du COS. Et vous voyez que je prends soin à chaque réunion, que vous ayez un compte rendu du COS et des activités de l'OST, j'essaye de respecter autant que faire se peut, cette séparation des pouvoirs. J'assiste aux réunions du COS, quand je peux, j'essaye de prendre la parole, mais comme un pair parmi les autres. En tout cas, je ne vote pas lorsqu'il y a des votes pour les décisions du COS, et il y a un président qui préside, ce n'est pas moi qui préside. Ça, c'est pour l'aspect juridique, il n'y a pas d'empêchement fort, d'après les juristes, à ce que ce soit créé sous la forme d'un département.

Pour des raisons pratiques, et une absence pratique, on ne va pas créer rapidement une Autorité administrative indépendante, cela peut prendre des années, et des raisons légales, il n'y a pas impossibilité à le créer au sein du HCERES. Nous avons travaillé sur cette question pour voir comment il était possible de mettre en œuvre cet Ofis sous la forme d'un département. Je vous rappelle que la forme du département, il n'y a pas de choix. Si on veut avoir une entité ayant une certaine autonomie, et une certaine indépendance au sein du HCERES, la seule façon c'est le département. La loi prévoit une structure en département, et vous avez déjà un certain nombre de départements. La loi prévoit aussi que pour la création d'un département, je dois demander l'avis du Collège ce que je fais aujourd'hui. Et j'ai souhaité que vous soyez totalement informés, et en particulier du rapport Pierre Corvol puisque cette initiative n'est pas la mienne, même si j'y adhère parfaitement maintenant.

Les missions de cet Ofis ont été précisées par Pierre. Je pense qu'il ne s'agit pas, et en aucune manière, de statuer sur des cas de *misconduct*, de mauvaise conduite en termes d'intégrité scientifique, absolument pas. C'est de la responsabilité des établissements. Je pense que c'est vraiment très important. C'est à peu près du même niveau, nous n'avons pas en tant que HCERES à avoir un avis sur l'évaluation des personnes. On peut avoir un avis sur la façon dont cette évaluation est mise en œuvre, mais nous ne pouvons pas avoir d'avis sur telle ou telle personne. Et comme je vous l'ai dit en introduction, lorsque des chercheurs me contactent pour me dire « je suis mécontent de la façon dont j'ai été évalué », je réponds : « nous ne sommes pas, en aucune manière, concernés par cette affaire, retournez vers votre établissement, ou vers d'autres structures juridiques, éventuellement le tribunal administratif ou autre. » Le rôle est un rôle de coordination, ce que nous avons appelé dans le petit document que je vous ai fait sur les missions, la plateforme de réfection. Et sur la base de ce qu'a dit Pierre, essayer d'avoir une meilleure coordination entre les référents pour l'intégrité scientifique, ou plus généralement les établissements, pour avoir des référentiels communs, pour émettre des avis, pour des recommandations. L'idée c'est d'essayer d'avoir des bonnes pratiques, d'aider à l'organisation éventuellement de médiation élargie, mais de ne pas les faire nous-mêmes. En quelque sorte, je place cet Ofis comme une structure de concertation, qui par la concertation va arriver à définir des bonnes pratiques.

Cette question d'arriver à classifier éventuellement en prenant des aspects disciplinaires, les questions de mauvaise conduite, est une question importante. L'Ofis peut jouer un rôle de coordination entre les référents scientifiques pour qu'ils se mettent d'accord sur des classifications qui pourraient varier d'une discipline à l'autre, ou peut-être une importance qui peut changer selon le mode disciplinaire. D'où la réponse à Rémy, c'est important qu'il y ait des représentants par grande discipline ou par grand secteur disciplinaire. On ne va pas avoir que des gens des sciences de la vie, il faut aussi des personnes qui viennent des sciences et technologies et des personnes qui viennent des différentes composantes des SHS.

A cette première mission, il y a la deuxième mission qui est celle d'observatoire. On ne sait pas quel est le volume de comportements déficients par rapport à l'intégrité scientifique, à la fois dans le domaine de l'enseignement supérieur et dans le domaine de la recherche. Pierre disait que très peu d'établissements avaient mis en place un recensement de ces questions-là. Je pense qu'il est vraiment indispensable, *the sooner the better*, comme on dit en anglais, dès maintenant et peut-être de manière lacunaire de commencer à avoir un recensement de ces comportements. Et inversement, en tant qu'observatoire d'avoir aussi un recensement des établissements qui ont mis en œuvre ces dispositifs au niveau national et des coordinations qu'ils peuvent avoir au niveau international.

On a parlé de veille de diffusion d'informations ; de promotion des travaux du réseau des référents ; d'animation nationale autour de l'intégrité ; de formation des référents, de formation des experts. Toutes ces missions, vous le voyez bien, ne vont pas dans le sens de vouloir statuer sur tel ou tel cas de mauvais comportements, mais dans le sens de former des personnes qui seront sur le terrain. Je crois que c'est important, et bien entendu, cette formation sera prise en charge par le département, mais elle sera faite par des gens qui sont experts du domaine. Le HCERES n'a pas d'expertise en tant que tel, et pour l'instant, ne souhaite pas en avoir, c'est au sein du département qu'elle sera.

La question s'est posée, comme je vous l'ai dit, puisque j'ai fait un parallèle avec l'OST, de la création d'un équivalent du COS, ce qu'on pourrait appeler le CIS, Conseil d'intégrité scientifique. La proposition que je fais et la création d'un tel Conseil, qui en particulier aura un rôle de définir les grandes missions, de les faire évoluer, d'avoir un rôle de réflexion, et donc en quelque sorte d'avoir une vision un peu dégagée de la quotidienneté, une réflexion stratégique, en quelque sorte, et peut-être touchant à l'éthique et à la déontologie sur certains aspects de cette question de l'intégrité scientifique. Pour revenir à la question initiale de l'indépendance, c'est ce CIS qui est le garant de l'indépendance. Mais en y réfléchissant bien, je me suis dit qu'il était réducteur de simplement mettre ce conseil en s'intéressant à l'activité de l'Ofis. J'ai pensé qu'il fallait élargir son champ et que ce Conseil s'intéresse à l'intégrité scientifique, d'une vision plus large, et qui soit placé non pas auprès de moi, et au-dessus de l'Ofis, mais auprès du Collège, et qu'il puisse en ce qui concerne l'intégrité scientifique, réfléchir à ces questions pour l'ensemble du HCERES. Donc je vois dans ses missions, une mission bien sûr très forte sur l'Ofis, mais aussi deux missions complémentaires : des réflexions sur la place de l'intégrité scientifique au sein des départements d'évaluation, voire au sein du travail de l'OST, et *last, but not least*, une instance qui puisse réfléchir à l'intégrité scientifique au sein du HCERES. J'essaie de bien distinguer les trois missions que pourrait avoir ce Comité d'intégrité scientifique :

- la première en ce qui concerne l'Ofis,
- la deuxième en ce qui concerne les questions d'intégrité scientifiques et d'évaluation, voire de bibliométrie,
- la troisième sur l'exercice en interne de nos missions.

En quelque sorte, ce CIS pourrait être l'instance qui veillerait à ce que nous conduisions nos missions avec le maximum d'intégrité scientifique.

Pour la composition, on a calqué ce qui se passe pour le COS. L'idée était de prendre à peu près une douzaine de membres, c'est marqué 12, hommes et femmes à parité ; qu'on prenne des experts, ils sont au titre de leur expertise en intégrité scientifique ; et d'avoir des représentants étrangers, de façon à ce que nous puissions nous irriguer d'avis collègues étrangers, et éventuellement leur renvoyer l'image française.

Ceci m'amène à rappeler le point suivant, c'est que l'Ofis pourrait jouer le rôle de représentant au sein des instances européennes et internationales. Je crois qu'il y a un réseau des Ofis, un réseau de l'intégrité scientifique pour l'instant, dont font partie le CNRS et l'INSERM. Il ne s'agit pas de dire qu'il ne faut plus qu'ils y soient, que c'est le rôle de l'Ofis. Je pense que c'est très important que le CNRS et l'INSERM continuent à être dans cette

représentation européenne, mais qu'à côté, l'Ofis joue son rôle qui est là et peut-être d'autres organismes ou organisations françaises.

J'en ai fini sur les missions, je termine Hélène, et après je prends toutes les questions. Se pose la question des moyens. J'ai tout de suite dit, pratiquement lorsque le conseiller auprès du ministre m'a téléphoné, parce que ce n'est pas Thierry Mandon qui m'a téléphoné lui-même, j'ai dit « je veux bien étudier cette question, mais il y a quand même une condition qui se pose, c'est la question des ressources. » Je n'ai pas besoin de réfléchir très vite pour dire cela, à ressources constantes, la réponse est non, mais si on augmente les ressources, peut-être. Même si ces locaux vous paraissent très grands, nous sommes d'ores et déjà un peu à l'étroit, en particulier lorsque nous réunissons des réunions. Si, à terme, je ne sais pas combien il y a de référents d'intégrité scientifique, mais d'ores et déjà, il doit bien y en avoir une quarantaine, et très rapidement, nous allons friser 100 ou 200. S'il s'agit de les réunir ici, il faut qu'on ait un peu de place, il faut que l'on puisse avoir une équipe qui va s'occuper de cela. Nous avons essayé de dimensionner au plus juste. Il ne s'agit pas de dépenser de l'argent du contribuable uniquement pour dire qu'il y a un nouveau département, on n'ajoute pas une rose au bouquet. Donc cette question de ressources est en trois parties.

Une première partie, les ressources en termes de locaux, il y avait une opportunité qui était le premier étage de cet immeuble. Le second est déjà loué, c'est une agence d'intérim qui a loué, et qui est hors du secteur de l'ESR. Le premier étage était encore libre, donc nous avons mis une option. J'espère que nous pourrons la réaliser, si vous donnez un vote positif à cette proposition. Un étage, c'est à peu près 840 m², je crois que c'est le chiffre exact. On va partager ces 800 m², avec une autre institution qui est la présidence et la gouvernance de l'Université Sorbonne Paris Cité qui doit déménager des locaux qu'ils ont au début de l'avenue de France. Ils vont passer d'un bout de l'avenue de France à l'autre. Et grosso modo dans la répartition que l'on va faire ce n'est pas du 50/50, mais plutôt 500 m² pour eux et 300 m² pour le HCERES, et c'est pour héberger l'Ofis.

Deuxième point, en ce qui concerne les ressources, c'est l'équipe opérationnelle. On a pensé que pour démarrer, cinq personnes seraient une bonne équipe :

- un directeur de département, qui serait dans un statut équivalent à celui des directeurs du département d'évaluation, c'est-à-dire dans une espèce de mise à disposition ou de délégation à temps partiel de l'ordre de 80 % ;
- des personnels scientifiques qui seraient en fait des conseillers scientifiques, nous pensons à deux personnes qui seraient soit en délégation, soit des chercheurs mis à disposition, et deux personnes à temps plein qui seraient deux chargés de projet.

Ce serait l'équipe qui serait constituée au départ, et on essaierait de mutualiser un certain nombre de missions. On a parlé des missions de conseil juridique, qui seront mutualisées avec le Haut conseil, de responsable des relations internationales, chargé de com, assistante de direction de haut niveau, de façon à diminuer les coûts et à bénéficier de synergie. Et cela peut être en partie aussi une des réponses à Hélène, c'est que pour des questions de coûts, créer un département au sein du HCERES coûte nettement moins cher, que de créer une Autorité administrative indépendante. D'un certain côté, on pourrait dire qu'on aura réussi lorsque ce département deviendra éventuellement une Autorité administrative indépendante. Je ne sais pas si réellement il faut le souhaiter, parce que ça voudrait dire qu'à ce moment-là, il y aura vraiment beaucoup de cas à traiter, on verra l'Histoire jugera.

Le dernier point, c'est en termes de budget de fonctionnement. Je ne vous dirai pas que nous avons eu satisfaction à toutes nos demandes, mais à la fois la DGRI et la DGEIP ont accepté d'augmenter notre budget, pour permettre dès cette année, non seulement un fonctionnement de la structure, mais surtout, et le coût important est là, un aménagement de ce premier étage, puisqu'il faut à partir d'un plateau nu faire des cloisons, des arrivées de courant, un réseau, etc., et rattacher tout cela à nos réseaux. Tout cela a un coût, et un coût initial qui est unique, mais qui est important. Je pense vous avoir tout dit. Je sais qu'Hélène a déjà tendu la main pour une question.

Hélène KIRCHNER :

Merci. Je voulais te remercier d'abord pour ces précisions sur le Conseil d'intégrité scientifique. Je n'avais pas vraiment compris cela, au travers des documents, et c'est juste peut-être quelque chose dans la rédaction à remettre en valeur, peut-être, parce que je pense que c'est vraiment important de bien éclairer le sujet de l'indépendance. Par ailleurs une autre chose que je voyais, c'est qu'il me paraît vraiment important d'avoir des représentants étrangers dans ce conseil. Peut-être que trois, ce n'est pas beaucoup. Nous pourrions peut-être monter un peu.

Michel COSNARD, président :

C'est un minimum.

Hélène KIRCHNER :

D'accord.

Gérard BERRY :

Je pense que c'est bien que ce soit au HCERES, personnellement. En tant que président du comité d'évaluation, j'ai eu un certain nombre de cas à traiter de conflits de type déontologique entre les évaluateurs et les évalués, de deux sortes : les évalués qui disaient : « cet évaluateur personnel est mon ennemi personnel et il m'a descendu », ce qui était probablement fait dans les deux sens. Ou alors des gens qui suggéraient comme évaluateurs, des très proches copains et qu'il fallait être un peu au courant pour les évoquer. Donc cela se pose aussi dans l'évaluation, ces questions de déontologie tout à fait, et l'évaluation peut avoir des effets assez redoutables aussi. Cela me paraîtrait très logique que ta troisième mouture soit là.

Michel COSNARD, président :

Oui, c'est bien à ça que je pensais, là encore, il ne s'agit pas de faire soit du CIS, soit de l'Ofis, quelque chose d'opérationnel, mais d'édicter des règles, des codes de bonne conduite. En ce qui concerne les experts, on met beaucoup de soins à détecter les conflits d'intérêts : « le copain ». On demande aussi, maintenant, à chaque directeur de laboratoire, chaque président, etc., vous voyez que nous avons énormément d'évaluations, on demande à chaque fois s'ils veulent que nous changions un ou plusieurs experts pour des raisons de conflit d'intérêts, mais dans l'autre sens. C'est ce que j'appelle les conflits négatifs « des ennemis personnels », comme tu les qualifiais, ou des questions disciplinaires, des disciplines où il peut y avoir des oppositions très fortes. Nous essayons de le faire. Je pense qu'avoir une réflexion sur ce sujet, où les directeurs des départements d'évaluation pourraient être entendus par le CIS serait intéressant et avoir des recommandations serait intéressant. Monsieur Groperrin.

Jacques GROSPERRIN :

Merci. Je crois que vous avez raison, c'est une très bonne idée d'héberger cet organisme parce qu'il n'est pas de tendance, en tout cas, la tendance n'est pas dans l'actualité de créer de nouvelles AAI, parce que de nombreux rapports ont émis justement la suppression de ces organismes, même si on peut le regretter. Je pense qu'il serait dangereux d'attendre que le système politique puisse le créer. Et c'est à mon avis une solution, une idée juste, rapide, efficace et très pragmatique pour pouvoir régler un des problèmes que j'ai cru comprendre, important dans le cadre de la communauté scientifique. Merci.

Michel COSNARD, président :

Merci.

Michel BOZDEMIR :

Je souhaite m'associer également aux exposés, aux échanges très riches de grande qualité de cet après-midi, et dire un mot sur les moyens que vous avez évoqués, Monsieur le Président, les 300 m² au premier étage. Mutualisation des moyens existants, c'est sûr, mais le coût nécessite peut-être une dotation supplémentaire, du point de vue budgétaire.

Michel COSNARD, président :

Je pense qu'on y reviendra lors de la discussion sur le budget, et certainement pour 2017. Dans ce cas-là, j'aurais besoin certainement d'avoir un petit coup de main du collègue.

Rémy MOSSERI :

J'aurais probablement besoin, peut-être pas aujourd'hui, d'avoir une meilleure compréhension de comment dans l'activité du HCERES, les questions d'intégrité vont être arrêtées dans l'avenir ? Et quel serait le rôle, puisque tu as semblé dire que l'Ofis pourrait avoir un rôle, non pas dans le cadre de vérifier si les évalués font bien leur travail, etc., mais si, dans le processus d'évaluation mis en place, il y a des problèmes d'intégrité qui se posent, comment c'est traité ? Est-ce qu'en tant qu'autorité administrative, tu dois avoir un référent intégrité toi-même ? Quel serait le rôle de l'Ofis ? C'est une question que je me pose.

Michel COSNARD, président :

C'est une très bonne question, et je ne sais pas y répondre, sur la question d'avoir un référent intégrité scientifique. Pour l'instant, comme vous le savez, il n'y en a pas, mais je pense que cette question mériterait d'être traitée. En tout cas, c'est une question sur laquelle je demanderai un avis au CIS. Là encore, c'est pour cette raison que j'ai souhaité... Par contre, je souhaite qu'on évite que l'on transforme l'Ofis en référent de l'intégrité scientifique pour le HCERES. Ce serait vraiment une erreur. Je parle bien du CIS, et pas de l'Ofis. Les missions de l'Ofis sont clairement... Il ne s'agit pas d'aller au-delà, parce que sinon on polluerait cette mission de l'Ofis qui est déjà suffisamment importante.

Rémy MOSSERI :

Puisqu'il s'agit d'une autorité, on est dans une autorité, ce n'est pas clair pour moi de savoir si le fonctionnement prévu pour cet Ofis, en particulier la relation avec les référents dans les différents établissements, est-ce que c'est sur la base du volontariat ? Ou est-ce que l'Ofis a une autorité ?

Michel COSNARD, président :

C'est une question difficile.

Pierre CORVOL :

C'est une question difficile. Il faut voir peut-être un peu l'historique. Ce qui est intéressant c'est que ces référents intégrité scientifiques se sont pratiquement proposés, de même, au niveau des directions des établissements. Je caricature un tout petit peu, mais un certain nombre de collègues de la communauté scientifique n'ont pas toléré qu'il y ait des manquements à l'intégrité scientifique, et progressivement il y a une espèce d'auto-organisation de ces référents intégrité scientifique. J'étais personnellement extrêmement intéressé de cette manière de gérer du bottom-up à l'intégrité scientifique. Ils se sont organisés en réseau, ils sont comme l'a dit à l'instant, Michel, des relations avec leurs collègues européens sous la forme d'un ENRIO, *European Network of research integrity officer*. Et à l'heure actuelle ce qu'on peut dire c'est qu'un référent intégrité scientifique, c'est un homme ou une femme, indispensable, souvent à la retraite, jamais payé et toujours exposé, ne dépendant pas du tout, non, mais c'est vrai ce sont des missionnaires, je le sais maintenant, je suis un petit missionnaire, mais eux qu'est-ce qu'ils peuvent prendre ce n'est pas facile comme métier. Ils ne dépendent pas non plus du tout de l'administration centrale de leur établissement de recherche ou de leur université, ils sont nommés bien sûr par l'administration, par le Président. Ce que je veux dire par là, c'est qu'en aucun cas, ils ne font partie de l'équipe dirigeante. C'est un point très important.

Voilà comment s'est organisé ce réseau qui a créé deux colloques, l'un à Bordeaux en janvier 2016, et l'autre à Nancy tout récemment, et qui est très volontaire. La dernière diapo, vous montre les gens avec qui j'ai travaillé et cela vous donne une idée de la personnalité et de l'origine de ces différentes personnes. Par exemple, Frédérique Coulée professeur de droit public à Evry, a organisé avec ses collègues d'Evry spontanément une journée intégrité scientifique, je manquais de juristes, je lui ai dit : « est-ce que tu veux te joindre à nous ? » Elle a dit oui. Ça s'est passé comme cela, c'est cela qu'il faut voir. Et vous avez un certain nombre d'autres personnes indiquées ici. C'est ainsi que s'est bâti progressivement ce réseau qui va travailler en étroite interaction. C'est ce que j'ai voulu marquer avec le CIS et avec l'Ofis. Vous voyez le réseau des référents intégrité, la conférence des signataires de la charte, c'est-à-dire les responsables des organismes et des présidents d'université. Et bien sûr il faut aussi voir la DGRI et la DGSI qui nous aident dans cette affaire-là. C'est le trio qu'il va falloir faire marcher, c'est un joli défi. Je pense que nous pouvons y arriver parce qu'encore une fois, c'est une structure originale qui n'est pas du *top down*, ce n'est pas de l'intégrité scientifique organisée par le président. Ça aurait pu, mais ce n'est pas ça.

Michel COSNARD, président :

Il est tard, nous avons déjà débordé l'horaire, je n'ai pas voulu restreindre les discussions, je suis obligé de couper court aux discussions, mais vraiment, n'hésitez pas, vous êtes là vraiment au début de cette chose-là. Il faut que le collège joue tout à fait son rôle. Vous voyez que dans le texte j'ai placé le CIS à côté du Collège. C'est-à-dire qu'il y aura, comme je vous l'ai, à chaque fois des retours et des échanges.

Sans plus tarder, le dernier point sera traité assez rapidement. Donc sans plus tarder, je vais mettre au vote. Tu peux rester, mais tu ne votes pas, Pierre. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? A l'unanimité. Je vous remercie de vos

soutiens, et je m'engage à faire le nécessaire pour que, à la fois ce département fonctionne bien, et dans la plus profonde indépendance, et respect de cette indépendance.

V. Règlement de la commission de validation des procédures d'évaluation des coordinations territoriales

Michel COSNARD, président :

Le dernier point, je vais aller très vite. Il concerne le règlement de la commission de validation des procédures d'évaluation des coordinations territoriales. Je vous rappelle l'histoire. Il s'agit de mettre en place des commissions qui vont permettre de valider des instances autres que le HCERES, qui sont créées pour l'évaluation des coordinations territoriales dans ce cas-là. Aujourd'hui, nous avons trois commissions, l'une qui fonctionne pour les formations, l'une qui fonctionne pour la recherche, les unités de recherche et l'autre qui fonctionne pour les établissements. Nous n'avons été saisis que d'un seul dossier, la commission se réunira juste après cette réunion, c'est celle concernant les unités de recherches pour valider une instance mise en place par l'IRSN.

Il nous manquait dans notre dispositif, et je m'étais engagé à le faire avant le 1^{er} septembre 2017, une commission de validation des procédures d'évaluation des coordinations territoriales. Je ne vais pas vous lire le texte, c'est un copier-coller de celui pour les établissements où nous avons remplacé « établissement » par « coordination territoriale. » Nous en avons aussi profité pour toiletter tous ces documents qui par exemple parlaient du Conseil et pas du Collège, qui manquaient parfois un peu de cohérence des choses mineures. Je vais vous demander de voter sur ce nouveau règlement. Je ne vous ferai pas voter sur tous les autres, qui sont des toilettes vraiment sans importance.

Je vous prie, ne partez pas tout de suite, j'aurai une deuxième question juste après. Est-ce qu'il y a des questions sur ce texte ? Je ne crois pas qu'il y ait de sitôt des coordinations territoriales qui demandent à être validées. Mais il faut qu'on le mette en place, on ne sait jamais, c'est plutôt une protection qu'autre chose. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? A l'unanimité. Merci.

Attention, donc j'ai besoin pour faire partie de cette commission de deux noms. Je souhaiterais vous demander s'il y a deux volontaires, pas aujourd'hui, vous pourrez prendre le temps, je vous consulterai par mail, mais sachez que vous allez recevoir un mail vous demandant si vous êtes volontaire pour participer à cette commission, la commission de validation des procédures d'évaluation des coordinations territoriales. Pour les autres personnes, c'est bon, j'ai suffisamment de personnes.

J'en ai fini, je lève la séance. Je vous remercie de votre soutien, de votre participation. Je vous donne rendez-vous au lundi 12 juin.